

# DÉTECTIVE

*Le grand hebdomadaire des faits-divers*

## Les suppliciés volontaires



**Cet indigène du Natal, qui vient de marcher sur la braise rouge d'un bûcher, se fait, par plaisir, enfoncer cinq cents épingles sous la peau.**

(Lire, page 3, l'article de Victor Forbin)





# INTERNE SOURDE VOTRE AVIS

Compétition hebdomadaire de "DéTECTIVE"

## UN GESTE D'APAISEMENT

Le tribunal correctionnel de Limoges vient de condamner à de fortes peines d'emprisonnement, sans sursis, les manifestants de Limoges qui, après le verdict Barataud, ont commis des actes de violence profondément regrettables.

Ces jours derniers, un député vient de demander au garde des sceaux de prendre à l'égard des condamnés une mesure de clémence. Le tribunal a eu raison de se montrer sévère; le ministre de la Justice serait bien inspiré s'il accomplissait le geste de clémence qui lui est demandé.

Aucune contradiction entre ces deux attitudes: les juges appliquent la loi en appréciant les circonstances de l'affaire, la gravité du délit; le pouvoir exécutif, au contraire, dans la souveraineté de sa puissance et guidé par des considérations de générosité opportune, peut tempérer la rigueur de la sentence et, si le bénéficiaire de la grâce s'en montre plus tard indigne par une récidive, révoquer la mesure gracieuse qu'il a prise en sa faveur.

Les délits collectifs sont, au point de vue de l'ordre public, plus dangereux que les actes individuels. Mais la culpabilité du délinquant s'y révèle souvent plus faible... Il faut tenir compte de l'entraînement, de la passion exaspérée, des réactions populaires agitées par ce qu'elle croit être une injustice (en l'espèce, il faut reconnaître que la peine des travaux forcés à perpétuité infligée à Barataud n'est tout de même pas une « paille » et que beaucoup, parmi les plus agités des meneurs qui ont provoqué les troubles de Limoges, s'ils avaient à donner leur avis sur la peine de mort, s'en proclameraient les adversaires farouches...).

Il faut tenir compte de l'entraînement, de la passion exaspérée, des réactions populaires agitées par ce qu'elle croit être une injustice (en l'espèce, il faut reconnaître que la peine des travaux forcés à perpétuité infligée à Barataud n'est tout de même pas une « paille » et que beaucoup, parmi les plus agités des meneurs qui ont provoqué les troubles de Limoges, s'ils avaient à donner leur avis sur la peine de mort, s'en proclameraient les adversaires farouches...).

Ce qu'elle voulait, cette foule, c'était le châtiement suprême pour un être immonde; ses protestations étaient nées du sentiment que la justice n'avait pas exercé assez fermement son pouvoir... Et par ses manifestations violentes qui tendaient à reprocher aux juges de n'avoir pas fait de la loi une application exemplaire, la foule menaçante, elle-même, avait porté atteinte à la loi et à l'ordre public... La justice s'est prononcée; ses arrêts demeurent; cela est bien... Que son chef suprême, dépositaire du plus absolu des droits, intervienne maintenant en faveur des égarés, et que sa décision ramène l'apaisement nécessaire.

**Le goût de la publicité**  
M. l'avocat général Reynaud, qui occupe depuis deux mois, aux assises de la Seine, alternativement avec son collègue, M. Râteau, le siège du ministère public, raffole de publicité...

Ce gros homme, lourd d'une érudition philologique, qu'il a emmagasinée à l'Université d'Heidelberg, aime qu'on parle de lui... Et il fait des pieds et des mains pour avoir « les belles affaires ».

Il jalouse M. Râteau, il prétend qu'on ne lui donne que des « panes »... Il revendique les drames passionnels, bien parisiens. M. Râteau ne songe pas à les accaparer.

« Ce sont, dit-il, les plus mauvais pour un avocat général à Paris... Le jury acquitte si souvent... »

### Lapsus

L'autre jour, l'avocat général Reynaud laissait échapper une « perle ». Il allait requérir une peine féroce contre un meurtrier qui, pour ne pas rater son coup, s'était muni d'un revolver et d'un couteau...

Afin de « corser » la gravité du meurtre, M. Reynaud donna ces détails horribles sur les armes qu'avait prises l'accusé : « Cet homme, messieurs les jurés, a voulu tuer son adversaire, il a pris un revolver et un couteau à répétition... »

La cour, les jurés, le public furent secoués d'un état de rire; l'avocat général n'en comprit pas, sur-le-champ, la raison.

**Le testament du Misogyne**  
Dans un des faubourgs de Londres vient de mourir un vieux célibataire, qui avait toujours manifesté une suprême horreur pour les femmes.

Son valet de chambre avait l'ordre formel de veiller à ce qu'aucune personne du sexe faible ne franchît le seuil de sa maison. Quand on ouvrit son testament, on apprit à la surprise générale, qu'il avait partagé toute sa fortune en huit parts égales: l'une d'elles devait revenir à son valet de chambre et les sept autres à sept vieilles filles.

« Quand je me penche sur mon passé, écrit-il, dans son testament le vieux célibataire, je constate que beaucoup d'ennuis, de peine et de soucis me furent épargnés grâce à sept dames qui m'avaient refusé leur main. Il serait ingrat de ne pas les récompenser pour les services qu'elles m'ont ainsi rendus. »

— Un télégramme pour vous ! La signorina Irma ouvrit, en tremblant et se trouva en face de deux agents de police qui entrèrent sans qu'elle les en prit.

### Pour un portrait refusé

Le directeur d'une compagnie cinématographique de Hollywood M. Krooz, avait commandé son portrait au peintre John Dekker, artiste peintre.

Mais quand le portrait fut fait il refusa de le prendre. L'artiste dessina alors une grille sur son tableau et exposa celui-ci avec cette légende :

« James Krooz en prison pour faillite frauduleuse. »

Le directeur, furieux l'assigna en 200.000 dollars de dommages et intérêts.

« Je n'ai pas pris ce portrait, explique-t-il dans sa plainte, car j'y ressemble à un singe. »

John Dekker répond : « Seul l'artiste peut être juge de son œuvre. Si Krooz avait voulu avoir une copie image sans aucune expression, il n'aurait qu'à s'adresser à un photographe. J'ai souligné ses traits les plus caractéristiques et c'est ma meilleure œuvre. »

Le tribunal doit se prononcer entre ces deux thèses.



### Prise à partie

On chuchote au Palais qu'un vice-président de chambre à la Cour de Paris aurait actuellement des ennemis assez sérieux...

Il aurait commis l'inconscience de juger à la Chambre des Mises une affaire dont il n'aurait pas dû s'occuper, car il connaissait l'une des parties.

Sans doute prit-il la précaution de ne pas rendre l'arrêt lui-même, mais il le rédigea entièrement de sa main !...

Et comme le plaideur contre qui fut rendu l'arrêt est un haut fonctionnaire du ministère de la Justice, les choses n'en resteront pas là : le haut fonctionnaire est décidé à prendre à partie le magistrat, qui a déjà, paraît-il, reçu un blâme de la chancellerie !



### A l'estomac...

Mal de dents, assure-t-on, mal d'amour... Voici une petite histoire en dire autant du mal d'estomac. A 2 heures du matin, un brusque coup de sonnette dérange la blonde et gracieuse Irma A... qui habite rue Solferino, à Milan.

— Qui est là ?  
— Un télégramme pour vous ! La signorina Irma ouvrit, en tremblant et se trouva en face de deux agents de police qui entrèrent sans qu'elle les en prit.

### OBJET.

Après avoir lu le numéro 37 de *DéTECTIVE* paru le jeudi 11 juillet 1929 faites-nous savoir ce que vous pensez des articles et des documents qu'il contient, en adressant vos réponses par lettre au Directeur de *DéTECTIVE*.

### QUESTIONNAIRE.

Votre réponse devra porter :  
a) L'indication de l'article et du document photographique qui vous a paru le meilleur. Et pourquoi ?  
b) L'indication de l'article et du document photographique que vous avez aimé le moins. Et pourquoi ?  
c) L'indication d'un article ou d'un genre d'articles que vous aimeriez trouver dans *DéTECTIVE*.

### DELAI.

Les réponses devront être parvenues à *DéTECTIVE*, 35, rue Madame, Paris 6<sup>e</sup>, le mercredi 24 juillet 1929 avant minuit.

### PRIX.

Un prix de 200 fr. sera attribué au lecteur dont la réponse offrira la critique la plus intelligente et la suggestion la plus intéressante. Un prix de 100 francs à celui dont la réponse sera classée seconde. Un prix de 50 francs au troisième.

### RESULTATS.

Lire dans le numéro 41 de *DéTECTIVE* (jeudi 1<sup>er</sup> août 1929) les résultats de la compétition hebdomadaire concernant le numéro 37.

## COMPÉTITION DU N° 34

### 1<sup>er</sup> Prix (200 francs en espèces).

M. Denis Rousseau, 6, rue Louis-Blanc, Bellevue (S.-et-O.).

### 2<sup>e</sup> Prix (100 francs en espèces).

M. René Rouffart, 40, rue du Vignoble, Bruxelles.

### 3<sup>e</sup> Prix (50 francs en espèces).

Mlle Gutleben, 96, rue de la Roquette, Paris.

— Nous venons voir si le signor Jacques M... le mari de la signora Luisa, ne se trouve pas par hasard chez vous...

Le signor Jacques s'y trouvait effectivement et les motifs de sa présence n'étaient point difficiles à deviner. Procès-verbal. Quelques jours se passent. Nous voici devant le tribunal.

Le juge. — Voulez-vous avoir l'amabilité de m'expliquer, signor Jacques, pour quelles raisons vous vous trouviez, à une heure aussi avancée de la nuit, dans la chambre à coucher de signorina Irma ?...

L'accusé. — J'étais allé rendre une visite à la signorina, que je connais très bien. A un certain moment j'ai eu tellement mal à l'estomac que j'ai dû me mettre au lit.

Signorina Irma. — Le pauvre monsieur a, en effet, beaucoup souffert. Je n'ai pu moins faire que de le prier de se reposer un peu...

Mais le juge a le cœur dur ! Il ne veut pas accepter cette version plus ingénue qu'ingénue. Il interroge la concierge, qui confirme que le pauvre signor venait très souvent chez sa locataire.

Le juge. — Signor Jacques ! Vous souffrez donc si souvent de l'estomac ?... Et vous, signorina, n'est-ce pas que vous affectionnez tout particulièrement les malheureux affligés d'une gastralgie et d'une femme légitime, quand il y a tellement d'hommes sains, qui... ne sont pas mariés. Agant dit, le magistrat énonça sa sentence. Le signor Jacques M... réfléchira, durant soixante-quinze jours dans son cachot sur les avantages et les inconvénients de l'infidélité conjugale.



### LES COMMUNIQUÉS DE LA QUINZAINE

Ils contiennent : Les programmes des théâtres, cinémas, expositions, conférences, sports, courses, cabarets, dancings, restaurants.

Echos, idées nouvelles, comptes rendus politiques, financiers, artistiques, théâtraux, cinématographiques, sportifs, etc.

Ce qui va se passer, Ce qui s'est passé, Ce qui est offert, Ce qui est demandé.

Le numéro, 2 francs, 32 pages. Parait le 1<sup>er</sup> et le 15. En vente partout et 45, rue Boisserie, Paris (16<sup>e</sup>).

### PASSE-PARTOUT

## CEUX QUI TUENT

Sous ce titre, notre éminent collaborateur

**Frédéric Boutet**

commencera jeudi prochain une vaste enquête sur les criminels et leurs crimes; les crimes et les châtiements; le jury, ses décisions et ses indécisions; la justice et ses injustices, le crime et la littérature...

## DETECTIVE

35, Rue Madame, Paris

Téléphone : LITTRÉ 32-11

George-Kessel

Directeur-Rédacteur en Chef



On prépare la piste brûlante en faisant flamber plusieurs tonnes de bois, lorsque le bois est réduit en braises rouges...

J'ai assisté jadis à l'accomplissement d'une sorte de miracle dont quelques Maoris des îles Hawaï et des îles Samoa se transmettent le secret de père en fils depuis d'innombrables générations, et je dois dire tout de suite que les Européens qui ont eu l'occasion d'être témoins du prodige n'y ont absolument rien compris, ce qui fut mon cas.

Voici en quoi consiste l'exploit : on allume un bûcher énorme et on en étale les charbons incandescents sur le sol, de façon à former une couche épaisse de vingt à trente centimètres, d'une longueur de dix à quinze mètres. Et c'est sur ce tapis brûlant que des hommes se promènent pieds nus, sans paraître éprouver la moindre souffrance ou même la moindre gêne.

Dans certaines îles océaniques, le procédé varie quelque peu. On dépose dans le bûcher de grandes pierres plates qui prennent bientôt la température du fer rouge, et, à l'aide de pinces primitives faites de bois dur, on les aligne sur le sol de façon à former une allée.

Le résultat est le même : les magiciens (ou, selon la traduction littérale de l'expression en langue maori, les « marcheurs sur le feu ») vont et viennent sur cette brûlante chaussée en gardant à leurs lèvres comme un sourire extatique.

Ce fut dans l'île Ohaou (qui fait partie de l'archipel des Hawaï) que je fus, pour la première fois, témoin de cette cérémonie. Je préfère ce mot à celui de « tour » qui évoquerait une idée de fatrasisme et pourrait faire croire à une comédie ou à un « truquage », et j'exprimerai dès à présent ma conviction que cet exploit, tel que je le vis exécuter, est d'ordre religieux.

L'indigène que ma mémoire met en scène devait avoir plus de soixante ans : de très haute taille, il offrait une carrure d'athlète. Son corps bronzé n'avait d'autres vêtements qu'un pagne étroit et une guirlande de fleurs passée au cou. Je l'observai attentivement, tandis que s'achevaient les préparatifs. Il tenait ses yeux fermés sur ses traits impassibles et restait complètement étranger aux choses qui se déroulaient autour de lui.

— Il concentre sa pensée, me dit un colon de race portugaise qui avait déjà plusieurs fois assisté à ce spectacle.

— Comment l'entendez-vous ?  
— Oh ! Je vous répète ce que l'on m'a raconté, car je dois vous avouer que je n'y comprends goutte.

— Et que vous a-t-on dit ?  
— Qu'il s'efforce de communiquer par la pensée avec le dieu du Feu qui fait partie du panthéon des Maoris.

— Je croyais qu'ils étaient tous convertis au protestantisme ?  
— Exact ! Mais cela ne les empêche pas de rester fidèles à leurs vieilles divinités ! Et le diable seul sait leur nombre !

Quand des hommes eurent achevé de ranger les dalles qu'ils retiraient du bûcher au fur et à mesure, je voulus m'assurer si le feu les avait réellement portées à une haute température, et j'affirme que, même à la distance de deux mètres, la chaleur qu'elles dégageaient me parut insupportable.

Et, cependant, le « magicien » n'hésita pas une seconde à monter sur ces pierres brûlantes et à parcourir leur alignement non point en courant, comme je le supposais d'après mes lectures de relations de voyage, mais en marchant lentement.

## LES SUPPLICIÉS VOLONTAIRES



Les suppliciés volontaires traversent la piste enflammée sans se soucier des brûlures qui déchirent leurs pieds nus.



La dague est enfoncée dans l'abdomen sans effusion de sang.

Quand il eut achevé d'arpenter ainsi l'allée dans les deux sens, je remarquai qu'un sueur abondant coulait de son front. Sa face conservait une expression d'extase. Puis je le vis s'abattre sur l'herbe comme une masse.

— Il va dormir d'un sommeil de mort pendant huit ou dix heures, m'informa le Portugais. Il ne reprendra son aplomb que dans deux ou trois jours.

Je tâchai de savoir s'il n'y avait pas, comme on le dit familièrement, « un truc là-dessous ». J'avisai lu que les « marcheurs sur le feu » s'enroulaient la plante des pieds d'une certaine



Des fanatiques se transpercent les jupes avec des épingles.

pâte calorifique qui rendait possible le prodige. Mon informateur s'éleva énergiquement contre cette hypothèse :

— Nous sommes ainsi faits, nous autres gens d'Europe : quand nous ne comprenons rien à un phénomène, nous lui inventons une explication !

La seconde fois que j'assistai au même spectacle, ce fut à Suva, port et capitale de Viti-Lévu (où séjourna l'année Alain Gerbault, notre grand navigateur).

Cette île fait partie du groupe des Fidji, peuplé de Maoris qui ne sont pas de race pure, par suite des mélanges avec les Mélanésiens (ou Canaques). Mais ils ont conservé ce même culte du feu.

Cette fois, grâce à l'aimable intervention d'un jeune fonctionnaire anglais, il me fut possible d'examiner soigneusement les plantes du fire-walker quelques secondes avant le commencement de l'expérience ; et je puis certifier qu'elles n'étaient protégées par aucune matière visible ou palpable : la peau était absolument nue et naturelle.

Quand le Fidjien eut achevé sa promenade sur la couche de charbons incandescents, il tomba, lui aussi, d'une seule pièce. Je m'approchai aussitôt de lui, examinaï attentivement ses pieds et m'assurai que leur plante n'offrait ni ampoules ni rougeurs.

Bien plus ! En y appliquant le dos de ma main, je fus surpris de constater que cette partie du pied était d'une fraîcheur déconcertante. Je livre là des observations personnelles. Il appartiendrait à des hommes de science de les discuter.

Jusqu'à ces temps derniers, j'avais la conviction que cet étrange culte du feu était exclusif aux Polynésiens ou Maoris. Je suis surpris d'apprendre qu'il s'est répandu depuis peu en Afrique australe, principalement dans le Natal.

La nouvelle me parvient sous forme de brèves notes qu'un ami résidant à Durban m'envoie avec plusieurs photographies. Le lecteur qui verra celles-ci reproduites sur cette page pensera peut-être comme moi qu'elles sont réellement impressionnantes.

La « séance » dont il s'agit ici se déroula sur une place de Maritzburg, petite ville du Natal. Les membres de la secte (qui compte des Européens et des Hindous) avaient fait préparer un bûcher de dix tonnes de bois.

Quand les flammes se furent éteintes, le charbon incandescent fut empilé, à l'aide de bateaux, dans un fossé long d'une dizaine de mètres, et les initiés marchèrent pieds nus sur toute sa longueur.

Ils étaient au nombre de douze, dont quatre blancs et huit Hindous. Fidèles à la coutume maori, ils s'étaient ornés de guirlandes de fleurs, et tous réussirent le prodige, — tous, à l'exception d'un seul : un Anglais âgé d'une trentaine d'années.

Alors qu'il avait parcouru le tiers de la distance, il fut pris de faiblesse, tomba sur les genoux, mais réussit à se redresser et à achever le parcours. Puis il s'évanouit, et l'on dut le transporter à l'hôpital, car ses pieds étaient atrocement brûlés.

Il expliqua ensuite que son insuccès était dû aux applaudissements et vociférations des spectateurs fanatisés par le spectacle. Ces manifestations l'avaient, dit-il, empêché de se concentrer en l'Être Suprême. Je cite ce propos sans le commenter.

(On remarquera, sur l'une des photographies, les attitudes des spectateurs, battant des mains, agitant des écharpes, ouvrant des bouches d'où doivent jaillir des cris éfrénés.)

Après la cérémonie, la plupart des fire-walkers tombèrent en transe. Des adeptes les percèrent d'épingles. Mon correspondant me donne cette précision : l'homme que l'on voit sur un des instantanés devait porter plus de cinq cents épingles dans sa chair ! Il restait d'ailleurs insensible aux piqûres.

Nous pouvons rapprocher ces faits des scènes de fanatisme religieux qui se déroulent chaque année à Homs (Syrie), au retour des pèlerins de La Mecque : les *moslans* (prêtres musulmans) transpercent de longues épingles les jupes des ceux des fidèles qui en expriment le désir, ou même leur passent une longue dague à travers la peau du ventre.

Des goûts et des couleurs...

Victor FORBIN.

Nos lecteurs qui suivirent avec passion les dramatiques péripéties de :

### LA PLAIE EN TRIANGLE

retrouveront avec plaisir Marcel Singleton évoluant dans le plus angoissant des mystères :

### LA CHAMBRE CLOUÉE

grand roman inédit de reportage policier qu'

### ÉTIENNE GRIL

vient d'écrire spécialement pour « DéTECTIVE ».

Une fois de plus, Singleton devra, pour obtenir un résultat, s'arracher à l'emprise des faits et des indices trompeurs et se réfugier dans sa lumineuse et logique raison.

### LA CHAMBRE CLOUÉE

révèle une situation unique dans les annales policières.



La circulation est interrompue... C'est « Police-Constable », le chien de la « Leman-Street Station » à qui, obligeamment, un policeman livre passage.





Joseph Olivier refuse encore d'avouer son crime.

Nantes. (De notre correspondant particulier)

Le village du Bois-Vert — ainsi que l'appellent pompeusement ses habitants — est plutôt un hameau qu'un village; un hameau blotti dans un bas-fond; le chemin qui y conduit est un véritable marécage souvent impraticable et c'est à travers champs que court le sentier utilisé par les fermiers pour rejoindre Abbaretz.

Trois ou quatre feux dans le hameau. Tout alentour, des champs de seigle et de betteraves bordés de haies touffues, coupés de chemins creux. Les deux principaux fermiers : François Riochet 38 ans, marié, père de deux enfants, et Marcel Lecoq, 36 ans, marié et, lui aussi, père de deux enfants, possèdent à eux deux la majeure partie des terres avoisinantes.

Une petite fille rieuse

Mercredi soir, 16 h. 30 : la petite Marguerite Riochet, rieuse, revient de l'école. La route est longue pour une gamine de neuf ans, d'Abbaretz au Bois-Vert, aussi c'est une grosse tartine que lui donne sa maman pour la reconforter et avec le bel appétit de son âge, l'enfant n'en fait qu'une bouchée.

Maman, je vais mener les vaches aux champs. Va, ma petite, mais n'oublie pas d'emporter ton capuchon car sûrement il y aura des averses. Un bâton à la main, traînant ses gros sabots, Marguerite s'enfonce à travers les prés. Marguerite est arrivée. Bien sagement, elle s'assied, tout près de la barrière, à l'ombre de la haie car le soleil, quand il peut s'échapper entre deux nuages a encore de la force : il n'est pas cinq heures « au soleil ». Les lourdes bêtes à l'allure pensive se dispersent pour brouter.



On suit pas à pas les traces des sabots de misérable dans la terre meuble.



La ferme des époux Riochet. Le père (à gauche), hébété par la mort tragique de sa petite fille. Au centre, la mère entourée des voisins compatissants, sanglotte dans son mouchoir.

Un crime au village

Le son s'éteint dans le lointain : pas de réponse. Voici le champ de betteraves; elle doit être là, derrière la haie.

Marguerite ! Marguerite ! L'horrible découverte Une trouée dans la haie ; François Riochet grimpe sur le talus. Les vaches sont là et, inquiètes, tournent la tête vers le nouveau venu. Mais, près de la barrière, la petite Marguerite est étendue sur l'herbe. Le paysan ne voit pas bien car l'ombre s'accroît sans cesse; dort-elle ? Il saute dans le pré et approche accélération à l'allure. Ah ! mon Dieu ! L'enfant a ses vêtements déchirés, couverts de sang; elle est sans mouvements; son visage crispé tourné vers le ciel.

Ma fille, ma petite, Marguerite... Dans ses bras vigoureux, le paysan emporte le petit corps déjà froid et, comme un fou, à travers le blé, à travers le seigle, il court vers la ferme. Ce sont les vaches, ce sont les vaches, pense-t-il, elles ont tué la petite. Et du plus fort qu'il peut : — Au secours ! Au secours ! Marcel Lecoq et sa femme sortent de chez eux, Mme Riochet apparaît sur le seuil de la ferme et c'est tout un monde qui se précipite vers le cadavre, et répétant sans arrêt : « Les vaches l'ont tuée... Les vaches l'ont tuée... »

Le coup est trop dur, Mme Riochet tremblante, vacille, mais Marcel Lecoq la retient au moment où elle allait tomber; à la suite du père, le voisin entre dans la ferme. L'enfant est étendue sur le lit; peut-être qu'avec du vinaigre... Le voisin s'approche pour frotter les tempes de la pauvre fillette tandis que la mère comme une bête à qui l'on a tué son petit, folle de douleur, tourne dans la pièce sans savoir ce qu'elle fait. Mais là, au cou, quelle est cette raie noire ? Lecoq approche la lampe : tout autour du cou un mince sillon noirâtre, profond; la petite a été étranglée. Tremblant devant sa découverte, le voisin reste une seconde hébété, puis secouant François Riochet, immobile, stupide, devant le corps : — Tu vois ? elle a été assassinée; il faut aller chercher un médecin. Mais la nouvelle déjà s'est répandue; attiré par les cris du malheureux Riochet; voisins et voisines sont arrivés à la porte de la ferme. Le domestique de Marcel Lecoq, Joseph Olivier est là, l'un des premiers. — Je vais y aller à bicyclette, dit-il en s'avançant. Vite ! Vite ! Et dans l'obscurité il s'en va vers Abbaretz cependant que la ferme retentit des sanglots des malheureux parents. Au Dr Herbert, Joseph Olivier, raconte ce qu'il vient de voir : — La petite Marguerite, son père l'a trouvée dans un champ. Il dit qu'elle a été étranglée. Aussitôt, le médecin s'apprête. Le domestique part devant, s'arrêtant aux portes



L'endroit où fut commis le crime.



Cette fois, le misérable a dit : « C'est moi ! »

Ben oui, c'est moi, sans laisser paraître la moindre trace d'émotion. Dès son arrivée, M. Villaubrouil, juge d'Instruction, reprend l'interrogatoire, en présence de M. Deneysse, substitut du Procureur de la République. Le misérable recommence à nier; puis il renouvelle ses aveux et peu à peu mot à mot, se laisse arracher quelques détails sur son horrible crime.

Mais, as-tu des remords, lui demande le juge, outré du cynisme que montre l'assassin. — Point... répond-il. — Tu n'en as pas eu pendant la nuit, pendant les heures où tu es resté auprès du cadavre de ta victime ? Tu n'en as pas eu en voyant le désespoir des malheureux parents ? Baissant la tête, Olivier ne répond pas. Que pense-t-il ? Que se passe-t-il dans cette tête aux yeux impénétrables qui semblent un mur ?

Après deux heures d'interrogatoire et après avoir dit qu'il s'était servi d'un bâton pour commettre son ignoble attentat, le misérable raconte comment il a étranglé la fillette : avec un lacet de souliers, un « courgeon » comme on dit dans le pays, il a étranglé la malheureuse qui criait sous l'atroce douleur. Pourquoi l'as-tu étranglée ? — Pour m'amuser... Les magistrats émettent ensuite Joseph Olivier sur les lieux de son crime. En passant devant la ferme du malheureux Riochet celui-ci se lève du banc où il est assis. Tremblant, comme cassé par la douleur, le pauvre père a tout juste la force de brandir le poing vers le misérable : — Ah ! salaud ! salaud ! répète-t-il plusieurs fois.



Joseph Olivier raconte comment il étrangla la petite Marguerite.

Jacques MAUFRA.

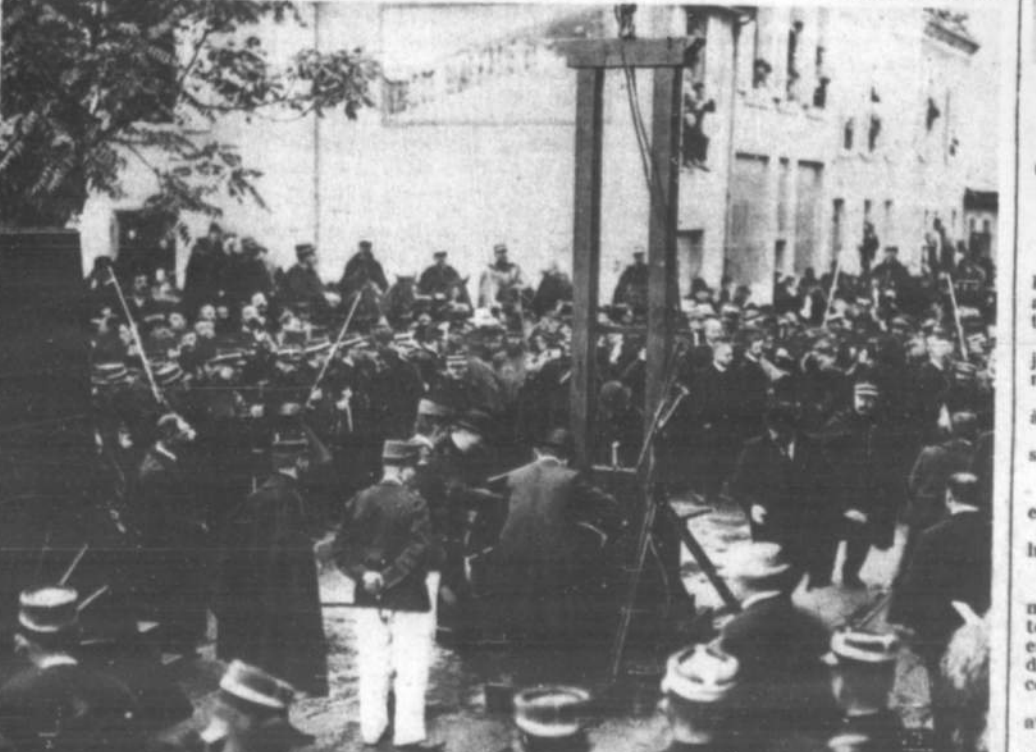
Le baiser à la Veuve ou les derniers mots des condamnés à mort

Quelle heure est-il ? On craque une allumette. Cinq heures moins le quart, Alors c'est pour maintenant. Les fleurs aux fenêtres. Un moineau dans un arbre, qui pépie. Le haut du ciel qui s'éclaircit. Soudain, le roulement d'une voiture; un commandement : — A cheval !... Le fourgon se range au bord du trottoir. Les aides, L'escabeau. L'avocat qui descend. Puis le prêtre. Puis l'homme, silhouette livide, la lueur d'une cigarette en plein visage. Chapeau bas. Le sautiller macabre entre le fourgon et la machine. La maigre rue des aides. Bruits de planches : la bascule; bruits d'acier : les déclis. Choc. — Voilà. C'est fini... Justice est faite, comme dit le procureur, allons-nous-en, allons prendre un café arrosé place Denfert-Rochereau... Avez-vous entendu l'oiseau ? — Lequel ? — Pas le supplicié, non, le moineau qui était perché tout près et qui... — Ne soyez pas surpris : il fait son numéro à chaque exécution. C'est le quartier qui veut cela : maisons de santé, maisons de repos, couvents entourés de jardins, les cours intérieures de la prison qui sont plantées d'arbres, les quatre rangs de marronniers du boulevard Arago, tout ça est plein de nids; le bruit, la foule les éveillent et les moineaux n'ont-ils peur ni de Deibler ni de son échafaud. Un journaliste aimait à conter qu'il avait, une de ces nuits sanglantes, entendu le rossignol et qu'une autre fois le moineau était perché sur la guillotine... — Le condamné n'a pas prononcé une parole. — En effet, c'est assez surprenant. D'ordinaire ils sont plus loquaces... loquaces... enfin ils disent quelque chose... Pas toujours... ainsi je me souviens : Dervaux, qui avait dépecé sa femme, n'a pas ouvert la bouche. Pachowski le Polonais, non plus, ils étaient tous deux abrutis. — Wladec, en revanche, qui était debout dans le fourgon pendant qu'on tuait son camarade, dit : — Ça va vite, votre truc... puis, ayant craché sa cigarette, il baisa proprement la main de son avocat, et c'était un geste méritoire car il était entravé en sorte qu'il ne pouvait se courber aisément. — Un autre assassin, un Arabe au torse magnifique, dit : — Bonjour, tout le monde... pour nous marquer qu'il n'avait pas peur. — Aussi bien, et cela vous intéresse, ai-je dans la mémoire une collection de ces paroles qu'on prononce les assassins à la dernière minute et qui sont devenues célèbres, si j'ose dire.



L'essai du couperet avant l'exécution.

Un bandit toulousain, Allières, remercia son avocat et ajouta : « Je ne vous verrai plus » puis, se tournant vers le prêtre : « Vous, monsieur le curé, je vous remercie à haut, car nous nous retrouverons, puisque je regrette ma faute et meurs en bon chrétien... » Dans les dernières secondes, il se souvint que le président Loubet avait refusé sa grâce et il jeta, d'un cœur sincère : « Je souhaite longue vie au président Loubet ! ». Savary, qui fut exécuté à Montreuil-sur-Mer, reçut l'accolade du prêtre et dans ses liens cherchait à embrasser Deibler et ses aides... Mais ceux-ci refusèrent. L'anarchiste David avait massacré deux vieilles femmes pour trois francs soixante quinze. Certain de n'être pas gracié, il prépara dans sa cellule un speech et obtint du bourreau de vouloir le prononcer jusqu'à son dernier mot. — J'espère qu'il y aura du monde pour l'entendre ?... Il dit au peuple : « Je vous annonce que j'ai été converti à la religion et que si la mort ni mon supplice ne me font peur. Je conseille aux jeunes gens d'éviter les mauvaises fréquentations et le cabaret. Jésus a pardonné au voleur et à l'assassin. En son nom, pardonnez-moi... Et maintenant, en avant, vive la France ! ». Ce qui n'est pas le moins singulier, c'est que les journaux avancés de l'époque, lui reprochèrent, posthument, sa conversion et l'abandonner.



Justice est faite !



La chemise échantée autour du cou, voici le condamné...

don qu'il proclamait des théories anarchistes et piéculait qu'il était un lâche... L'assassin Moreux dit aux assistants : « Vous voyez où conduit le vice ?... » Le croque-mort Couturier menaçait sa femme d'une hache : — Chiche que tu ne frappes pas ! Il la tua. Plus tard, toisant la machine, il fit simplement : — C'est tout de même dur ! Pour cinq assassins, on guillotina Poirier, à Chartres. Jusque sous le couteau, il prononça d'une voix distincte : « Mon Dieu ! Pardonnez-moi... » — Pardon !... Pardon !... — Un fou sanglant, Meneclou dit au prêtre : — Embrassez mon père pour moi. Jean, dit Tapage, exécuté à Versailles : — Que mon exécution serve d'exemple à tous les jeunes gens de mon âge. Il avait vingt ans. Ribot, qui en avait 17 et Vodable, adressèrent au bourreau cette requête : « Dites au revoir à ma mère... »

Surtout ne vous laissez pas émouvoir par les touchants propos de ces sensibles canailles. On peut dire à leur décharge qu'ils sont morts bien, mais non bravement puisqu'ils ne pouvaient faire autrement. Pas plus que ne sont morts bravement les brutes ou les cyniques, ceux-là surtout, dont les dernières paroles claquent dans la mémoire des criminels : Fray, qui, ayant vainement escompté sa grâce, jurait sous la poigne des aides : — C'est bon, du p'tit bonheur... — On ne meurt qu'une fois. — Il y a aussi le geste surprenant du borgne Crampou qui dit à l'aumônier qui le suppliait de se confesser : — Je n'ai rien à vous dire, monsieur, mais je vais vous faire un cadeau, d'un coup de pouce, il énucléa son orbite et offrit son œil de verre au prêtre horrifié.

Il y a le douanier Meunier, qui avait tué trois personnes et étranglé son jeune fils et qui s'indigna au moment où Deibler échantait le col de sa chemise. — Si c'est pas malheureux, une chemise neuve !... Gervais, exécuté à Bois-Colombes en 1876 : — Doucement, monsieur l'exécuteur, vous n'êtes pas plus pressé que moi ! Passons vite sur la série des libertaires : Le Potin, Emile Henry et Valliant, qui saluèrent la veuve de « Vive l'Anarchie », et leur modèle à tous, le farouche Ravachol, du réveil au couperet, chanta une chanson obscène dont le refrain était : — C'est nom de Dieu, Pour être heureux, Faut couper les curés en deux !

Ceux qui, jusqu'au dernier souffle, jurèrent qu'ils n'étaient pas coupables : Landru qui grognait à Versailles, dans sa barbe : — Et le pharmacien Moreau, qui scandait, à Saint-Denis, en 1874 : « Je suis innocent... » C'était vrai : on s'en aperçut quelques années trop tard... Et voici les mots les plus fameux : de Eyraud, qui avait fait tenir le cadavre de l'huissier Gouffé dans une malle : — Constans est un assassin... Je n'en vais... Salut à tous... Dites à ma femme et à ma fille qu'elles se débrouillent. — De Leclere, un horrible bandit lorrain qu'on guillotina à Saint-Mihiel, au moment où on lui proposait la traditionnelle rasade d'eau-de-vie, ce mot presque héroïque : — Je n'ai pas besoin d'être saoul pour regarder la mort en face !

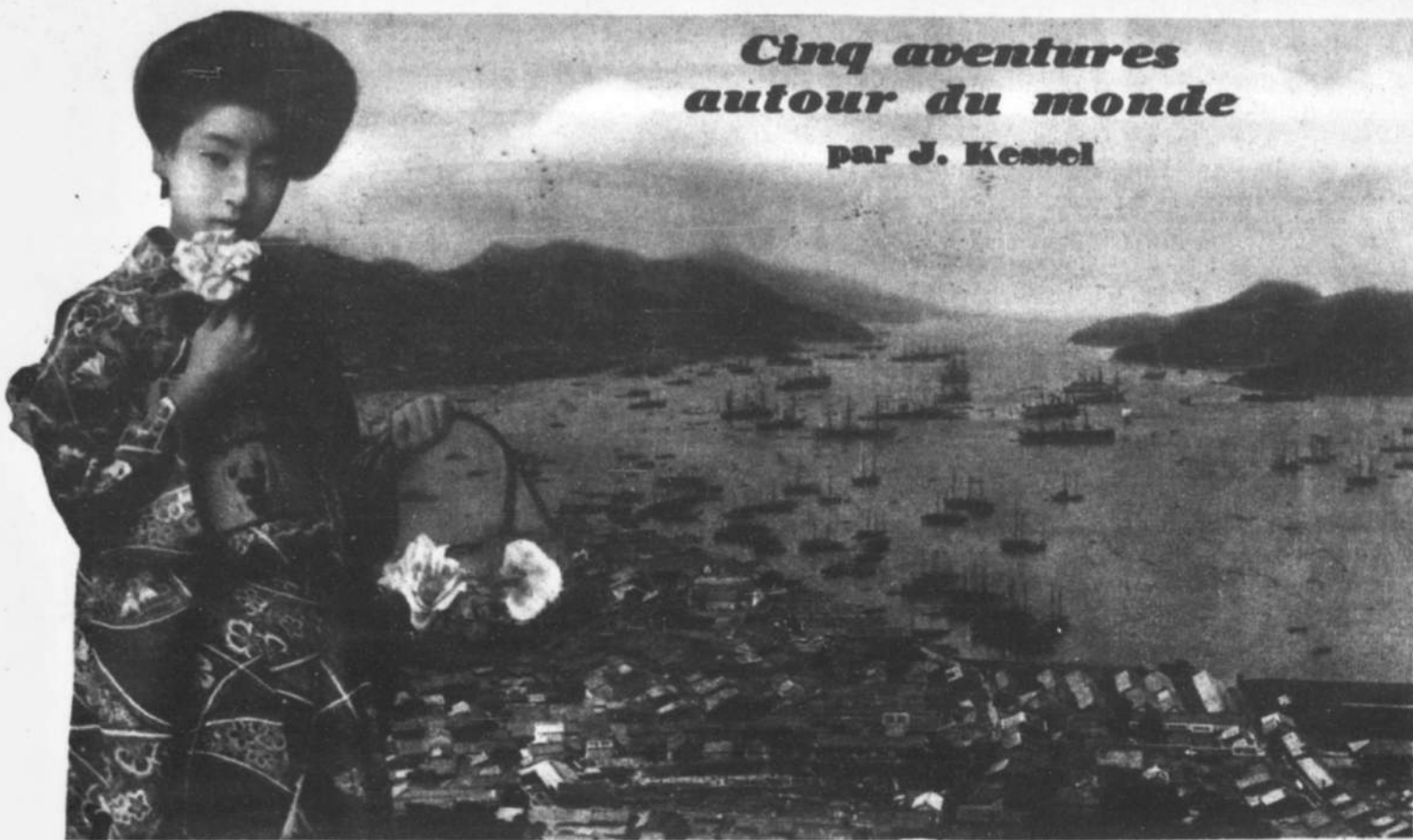
De l'agent Prevost, parfait fonctionnaire jusqu'à jour où il assassina un bijoutier, sa femme et sa voisine, lorsqu'il vit ses chefs hiérarchiques autour de l'échafaud, en uniforme, cette trouvaille, qui sur le champ ne parut point comique : — Je demande pardon à l'administration ! Vergius, avec deux complices, près d'Albi, avait assassiné son père. Il fut seul condamné à mort : — Nous étions trois à faire le coup. On m'exécute seul. C'est injuste, je proteste... et la tête engagée dans la lunette on l'entendit crier : « Faralement, je réclame l'égalité devant la loi !... »

Restent deux mots les plus fameux : d'abord celui d'Avinain. Preuves et présomptions attestent le crime du boucher. L'aveu manqua. Dans sa cellule, gardiens et policiers, le harcelèrent pour le lui soutirer. Rien à faire. A la fin, on lui promit la vie sauve, s'il avouait. On le lui jura. — C'est bon, alors j'avoue... Faux serment ! Il fut exécuté. De rage d'avoir été dupé il cria, au pied de l'échafaud : — Enfants de France ! N'avouez jamais !... Le dernier mot ? Bref. Illustre. Abominable... Eh bien ! messieurs les assassins n'en ont guère : un seul, selon les documents que j'ai retrouvés, un affreux brute, Houy, qui avait tué deux femmes, en présence de l'échafaud, des gardes et de la foule, le proféra trois fois, comme Cambrouse aux Anglais. — Max BIHAN.



# Cinq aventures autour du monde

par J. Kessel



## LA LUNETTE JAPONAISE

Nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs, le premier extrait d'un carnet de route qu'a rapporté notre célèbre collaborateur, le romancier J. Kessel, de ses voyages autour du monde.

Le bateau japonais, un Maru (1) quelconque, clair et net, qui nous menait de Kobé à Shanghai et où les faces des matelots luisaient comme les cuivres du pont, avait mouillé pour quelques heures à Shimonosaki le dernier port de la Mer Intérieure lorsque l'on va vers la Chine. Dès l'aube sur le pont, nous avions vu le soleil, tache rouge dans le ciel humide, se lever avec lenteur, derrière les files et les rochers. Ce fut une traversée féerique dans une lumière qui tamisait les choses d'une teinte.

Autour des blocs de granit, couverts de verdure sombre, compacte et ondulée comme une chevelure, l'eau se faisait plus secrète. Il y avait des petits rochers, si nombreux et si frères qu'on eût dit tout un vol d'oiseaux de mer figés soudain dans une lassitude éternelle. D'autres, au contraire, étaient solitaires et farouches comme de très vieux gardiens. La côte, blonde et verte ciselée sous la masse fauve des monts nous offrait ses criques sans nombre ; le soleil s'attardait dans un éclair nuancé et doux sur les toits des petits temples ; les villages, coiffés de tuiles brunes, seraient leurs maisons de poupées parmi l'élan sûr et raffiné des bambous. Et les barques à un mâ, manœuvrées par un petit homme couleur d'ambre, laissaient un sillage argenté sur la mer glauque ou inclinaient au ras de l'eau leurs voiles carrées, toutes striées de nervures régulières et bombées comme celles des feuilles.

Le port de Shimonosaki était le dernier feuillet de cet album magique. L'escale laissait assez de temps pour le visiter. Un sampan nous emmena, un camarade et moi, au gré de son unique rame effilée et plate. Shimonosaki est une ville maritime et industrielle, poudrée de charbon noir et coupée de canaux sales avec de jolis ponts arqués. Le tour en fut vite fait, bien que mon camarade, photographe impitoyable, eût usé pellicule sur pellicule à prendre les grandes péniches, hautes de bord, dormant dans les canaux, les enfants en kimonos bariolés attroupés par nos



(1) "Maru" est un mot japonais signifiant bateau et que l'on trouve accolé à tous les noms propres de vaisseaux. Par exemple, Osaka-Marus, Kumono-Marus, etc...

uniformes, les processions religieuses et les marchands ambulants. Comme il nous restait quelques heures disponibles, nous fûmes tentés par un sentier charmant qui grimpait à travers un bois transparent de soleil vers une colline dominant la ville. La montée était raide et solitaire. De loin en loin, un gamin ramassait du bois mort et une fillette, portant sur son dos un tout petit être jaune et rieur, nous regardait gravement, un doigt dans le nez. En haut, d'une esplanade ombragée de quelques arbres, on découvrait la mer, dont le chant affaibli arrivait jusqu'à nous, rayonnante, brisée d'îlots, cernée de montagnes, fleurie de voiles. Le port, avec ses canaux, ses mâts et deux longues digues, avait l'air d'une bête énorme trempant ses pattes dans l'eau. Mon camarade avait déjà saisi son appareil. Un poteau portant défense de prendre des vues du paysage militaire l'arrêta un instant. Puis il haussa les épaules et se mit à opérer. D'ailleurs, il n'y avait personne dans le silence autour de nous.

Nous étions encore assis sous les pins odorants et nos sens cherchaient à retenir longuement le charme de cette heure, lorsque des pas lourds et pressés écrasèrent le sable du sentier par où nous étions venus. Un militaire japonais, sabre au côté, apparut. A ses belles bottes jaunes, à ses gants de coutil blanc tranchant avec les poignets bruns, nous reconnûmes un gendarme. Il soufflait comme s'il avait gravi la côte au pas de charge. Il s'approcha de nous, se raidit devant nos galons. Puis, d'un geste sans réplique il s'empara de l'appareil photographique de mon camarade, et nous fit des signes

non équivoques de le suivre. Visiblement, toute langue européenne lui était inconnue. Il fallut obéir. En bas nous trouvâmes un agent cycliste et le cheval du gendarme qui était venu nous quérir. Ils nous encadrèrent et, suivis d'un succès de curiosité intense, nous cheminâmes assez longtemps, jusqu'à une maison comme les autres, mais avec un grand drapeau japonais sur le toit. On nous conduisit dans une salle ornée de dossiers, meublée d'une table et de quelques chaises ; on nous demanda nos papiers.

Nous étions donc au commissariat. Une demi-heure passa. La porte s'ouvrit, mais, au lieu d'explications, deux gendarmes corrects et souriants nous apportèrent du thé. Il était léger et parfumé, mais ne sentait pas la liberté. Notre Maru partait bientôt ; la situation devenait ennuyeuse. A nos protestations, les gardes opposèrent cet éternel sourire japonais que l'on sent, dans sa politesse, plus inflexible qu'un roulement. Le temps coulait...

Enfin, nous comparûmes devant le commissaire : moustache en croc, lorgnon sévère, barbiche féroce. L'appareil de mon camarade, pièce à conviction, ornait la table. D'une voix roque, le commissaire nous déclara qu'il avait contrôlé nos identités. Suivit une longue sermon, en anglais : nous avions pris des photographies d'un endroit absolument interdit, et sous le poteau même où la défense était inscrite. La peine légale était une amende de plusieurs centaines de « yens » (et le yen vaut plus de trois francs), un emprisonnement, sans compter la confiscation de l'appareil. Mais, prenant en considération nos uniformes, il se contentait de garder les films coupables pour les faire brûler.

Inutile de nier, termina-t-il. Je sais ce que je dis. Je vous ai vus. Nous étions stupéfaits. Il n'y avait ni âme qui vive sur l'esplanade avec nous. Même à supposer un espion caché, il n'aurait pu prévenir le poste assez vite... Le commissaire ouvrit une petite pièce ; nous vîmes, installée sur un pied mobile, une grande lunette panoramique dont le champ battait toutes les hauteurs aux environs.

J. KESSEL.  
(1) Aujourd'hui il en vaut quinze.

Prochainement :  
Le Jugement du Sinn-Fein

Un poste de police au Japon.

## Dans notre Bibliothèque

### UN HOMME EN FUIITE

par Dale Collins  
traduit de l'anglais par F. Laroche (1)

VOICI un roman d'aventures d'un genre assez nouveau. L'étoile de cinéma Mark Antoine, le plus bel homme du monde, comme il l'avoue lui-même sans fausse modestie, est allé se cacher dans une île déserte du Pacifique, fuyant un ennemi dont les armes d'ordinaire n'apparaissent point aux jeunes gens si redoutables : ce sont toutes les femmes qui sont tombées amoureuses de lui, en contemplant sur l'écran son corps et son visage de jeune dieu. Cet homme couvert de femmes, las de ses innombrables succès, pense avoir trouvé enfin la solitude et la paix dans un îlot « entouré d'eau, de ciel et de vent ». Hélas ! il ne tarde pas à déchanter. La marée bientôt lui apporte, sur un petit radeau attendrissant, une charmante jeune femme qui se dit rescapée d'un naufrage. Il est obligé de l'accueillir et de la loger sous son toit. A peine est-il revenu de sa surprise — et de sa fureur — qu'apparaît à l'horizon de sa lagune un second radeau puis un troisième, puis un quatrième, et chacun lui apporte, comme une offrande à un dieu maussade, une délicate créature. A peine débarquée sur la grève, armée d'une houpette à poudre qui toujours par miracle a échappé au naufrage, la nouvelle venue engage résolument le combat et tente sur son sauteur le grand jeu de la séduction.

Mark Antoine découvre bientôt la raison de cet afflux intempestif de naufragés. Le capitaine du bateau qui l'a déposé sur cette île a revêtu le secret de sa retraite et a consenti à conduire vers ce Don Juan du Pacifique, des admiratrices les plus téméraires. Elles ont décidé d'aborder dans l'île par surprise en combinant une habile mise en scène...

Que devient Mark Antoine dans cette île désormais peuplée de blondes et de brunes Américaines ? Résistera-t-il à la tentation comme le Saint son Patron ? Je laisse au lecteur le plaisir de l'apprendre. Qu'il sache cependant que le héros de cette histoire finit par abandonner son île à ses persécutrices comme Joseph son manteau aux mains de Mme Puliphar, et sur le chemin du retour meurt — suprême ironie — en voulant sauver une femme qui se noie...

### FAUX VISAGES

Nouvelles Aventures du Loup Solitaire.  
par Louis Joseph Vance.

Traduit de l'anglais par Richard de Clercq (2)  
Les lecteurs de Détective liront avec plaisir les aventures de Michael Langard, cet Arsène Lupin britannique, voleur repent qui met au service de sa patrie des talents dont il avait fait jusqu'alors un emploi si lucratif sinon plus recommandable. Le voici maintenant aux trousses de l'espion allemand Ekstrom, poursuivant son ennemi des tranchées de Belgique jusqu'au sommet des gratte-ciel de New-York. Sous les déguisements les plus divers — comme l'indique le titre du roman — il subit de terribles avatars et se retrouve à la fin sain et sauf, vainqueur d'Ekstrom... et, victorieux encore plus douce, maître du cœur de la jeune Cecilia Brook, qu'il a protégée contre la brutalité du « traître ». Ses aventures nous ramènent aux beaux jours des « Mystères de New-York ». Précipité du bord d'un transatlantique il est avalé, comme Janus par la baleine, par le sous-marin allemand qui poursuit le paquebot et s'apprête à le torpiller. Poursuivi dans les rues de New-York il grimpe sur l'impériale d'un autobus et, au moment où le véhicule s'engage sous un pont de chemin de fer, il s'accroche à un montant du garde-jou, grimpe sur la voie et échappe à la meute qui le traque. Il pénètre par le toit d'un gratte-ciel dans le repaire de ses ennemis. Au moment précis où Pearl White — je veux dire Cecilia Brook vient d'être tirée durement ligottée à la fureur d'Ekstrom...

On peut sourire de ces procédés qui sont déjà — hélas — un peu vieux jeu. Mais je vous dirai de trouver le titre ennuyeux et de l'abandonner lorsque vous en aurez lu vingt pages...

### LA SERIE SANGLANTE

(Philo Vance, expert en crime).  
par S. S. Van Dine (3)

Est-il besoin de signaler aux lecteurs de Détective la « Série Sanglante » l'étonnant roman de Van Dine qui a paru en feuilleton dans ces colonnes ? Après The Benson Murder Case (L'affaire Benson), The Green Murder Case (La Série Sanglante), qu'il convient de publier en volumes, espérons que nous pourrions bientôt lire les autres œuvres du même cycle : The Canari Murder Case et The Bishop Murder Case où nous retrouverons le sympathique personnage de Philo Vance, cet amateur parmi les policiers amateurs, le mystérieux et souriant « expert en crimes ».

PEDRITO, LE PETIT EMIGRANT  
par J. D. Roustan (4)

Un roman pour la jeunesse, dont la bonne humeur n'est pas la moindre qualité. Nos enfants se divertiront à lire les aventures de Pedrito, de ses cousins et de Perric, en route pour l'Argentine et pour les aventures dont la Pampa formera — naturellement — le cadre. Et ce récit qui peut être mis entre toutes les mains on le trouvera sans doute aussi dans celles des grandes personnes...

Roger GALLOIS

(1) Collection "Aventures". Cris.  
(2) Le Masque, Librairie des Champs-Élysées.  
(3) Les Chefs-d'œuvre des Romans d'Aventures, Gallimard.  
(4) Contes et Romans pour tous Larousse.

# A TRAVERS LE MONDE

### Les conséquences de la mauvaise humeur

London, juillet 1929.

Le juge Surf eut à examiner une affaire de rupture de promesse de mariage, à la suite d'une plainte déposée par Miss Trebesiner, couturière, contre un certain M. William Hais, employé dans un magasin d'instruments de musique. On avait estimé que les lettres d'amour adressées par le jeune homme à sa fiancée de quelques jours contenaient 33.000 mots. La rupture fut provoquée par une crise de mauvaise humeur de la part de Miss Trebesiner, qui gifla son fiancé au cours d'un voyage d'agrément. Comme l'avocat de Hais cherchait à prouver que la jeune fille avait mauvais caractère, le défenseur de celle-ci déclara :

— Le mauvais caractère n'est pas un motif suffisant pour une rupture.  
— Mais si le fait vient à être prouvé, objecta l'autre, mon client obtiendra une réduction de dommages-intérêts.

— Ou une augmentation, fit observer le juge : une jeune fille ayant mauvais caractère ne trouvera pas facilement un second fiancé, et subit par conséquent un préjudice plus grand.

Cette réflexion provoqua le rire de l'assistance. L'hilarité s'accrut lorsque le juge, s'adressant à Miss Trebesiner, lui dit sur un ton paternel :

— M. Hais étant employé dans une maison d'instruments de musique est astreint à faire la démonstration de ces instruments. Vous avez peut-être échappé à bien des maux !

Puis il ajouta, philosophe : « C'est au cours de vos vacances que la querelle se produisit. Les vacances sont faites pour refroidir les cœurs ! »

### L'Inexorable loi

Newark, juillet 1929.

John Dreyer, laitier de Newark, possédait une petite propriété. Par une décision de la municipalité, il fut condamné à l'expropriation, 5.700 dollars devant être versés au propriétaire à titre de dédommagement. Mais Dreyer ne voulut pas en entendre parler.



La résistance du laitier.

Il résolut de protester énergiquement contre la décision de la ville. Il hissa le drapeau canadien au centre de sa propriété, et voyant venir les cantonniers chargés d'y faire passer la grande route, il se mit à leur lire, d'une voix tremblante, la constitution américaine. Les cantonniers firent la sourde oreille et commencèrent à bêcher la terre. Bientôt, l'espace occupé par Dreyer et son drapeau forma une île dont la surface diminuant rapidement. On fut obligé de faire intervenir la police. Arrivé devant le juge, le bonhomme se mit à pleurer : « Je n'ai que faire de votre argent, s'écria-t-il, je ne vivrai pas longtemps à présent. Cette propriété m'appartient depuis trente ans. Ma femme y est morte il y a cinq ans. Cette terre est sacrée pour moi. Je ne puis supporter l'idée de ces pioches qui vont tout détruire. Ils ont chassé les oiseaux, coupé le pommier, il a fallu cent ans pour le faire pousser. Hélas ! la loi municipale est inexorable ; il faut baisser le drapeau américain et céder la place à l'armée des cantonniers que ni les menaces ni les lamentations n'avaient fait fléchir ».



La fameuse danseuse allemande Valenska Geri, au cours de son voyage en Russie, a visité la maison de correction pour femmes de Moscou. La voici au milieu des prisonnières.



On comprendra le sourire du policeman, sur lequel son camarade tire à bout portant, lorsqu'on saura qu'il a la poitrine et le ventre protégés par une cotte de mailles invulnérable.

### Troublante énigme

Cremona, juillet 1929.

Il y a sept ans, trois morts mystérieuses se sont succédées en l'espace de cinq mois, dans une riche famille crémonaise.

Le 24 août 1922 mourait la signora Ione Sperliari. Sa mère, Luigia Sperliari, succomba le 23 octobre de la même année, et le 12 décembre disparaissait la sœur de celle-ci : Maria Trabatonni.

Le mal dont elles avaient été successivement atteintes présentait des symptômes identiques : étourdissements, nausées, vomissements.

Peu de temps après la mort de Maria Trabatonni, la fille de Ione Sperliari, Mlle Latina Sperliari, contracta la même maladie. On remarqua pourtant que chaque fois qu'elle partait en voyage les étranges symptômes disparaissaient peu à peu et qu'au bout de quelque temps la guérison était complète. Mais dès qu'elle revenait à la maison, le mal mystérieux la terrassait de nouveau. Cette situation dura trois ans. On arriva ainsi au 25 avril 1925, jour où la maison de Maria Sperliari, veuve Parodi, sœur de Latina Sperliari, fut cambriolée par des malfaiteurs.

L'étrangement de ce vol consistait en ce que, non contents d'avoir emporté les bijoux et tous les objets d'or et d'argent, les cambrioleurs avaient lacéré les portraits de famille, déchiré les vêtements et brisé les glaces et les porcelaines.

L'enquête, menée par le commissaire Petruelli, aboutit à l'arrestation de la bonne de la famille Sperliari, une certaine Teresa Ravani, depuis 12 ans au service de cette famille.

Après cette arrestation, les survivants de la famille soupçonnèrent la domestique infidèle de n'être peut-être pas étrangère à la mort mystérieuse des trois femmes et à la maladie de la signora Latina.

Mais Teresa Ravani se déclare innocente. Et, en effet, à la voir et à l'entendre, on ne la croirait jamais capable de commettre une série de crimes aussi monstrueux. Nous sommes ici en présence d'une énigme des plus troublantes. Si les débats de ce procès établissent sa culpabilité, Teresa Ravani prendra place parmi les plus célèbres empoisonneuses de l'histoire criminelle.

Tous les témoignages s'accordent pour la représenter comme une domestique modeste qui fut considérée presque comme un membre de la famille.

### Assassin en rêve

Liverpool, juillet 1929.

Telle fut la thèse de la défense au cours du procès de John Edward Jones, ouvrier, accusé d'avoir tué sa femme et son enfant âgé de dix mois. Son avocat parvint à établir qu'à une certaine heure de la nuit, Jones, qui fut blessé à la tête au cours de la grande guerre, revoyait ses batailles en rêve et combattait des Allemands imaginaires. Un témoin affirma avoir vu Jones en train de « tuer des Allemands » en se penchant sur la balustrade de son lit. C'est dans une de ces crises de somnambulisme qu'il assomma sa femme et son enfant. Son déséquilibre mental ayant été prouvé au cours de son procès, Jones a été enfermé dans une maison de santé.

### Un scandale dans la haute société berlinoise

Berlin, juillet 1929.

La police criminelle de Berlin a arrêté, dans un grand hôtel du quartier aristocratique de Berlin, la jeune baronne von Monras, âgée de vingt-quatre ans soupçonnée d'avoir volé pour 100.000 marks de bijoux.

Conduite au Polizei Presidium, la baronne a fait des aveux complets. En décembre dernier, plusieurs vols de bijoux ont été commis dans la maison de la comtesse von Hermersdorf, qui habite le quartier de Berlin-Westen, correspondant à celui des Champs-Élysées à Paris. Les soupçons se sont portés tout d'abord sur les domestiques, mais la police n'a pas pu jusqu'à présent découvrir les coupables. Les vols ont été commis pendant le jour et avec une adresse étonnante. Les voleurs ont pénétré à l'aide de fausses clés dans l'appartement de la comtesse et ont emporté divers bijoux parmi lesquels un collier de perles d'une valeur de 50.000 marks or. Toutes les grandes bijouteries du monde ont été prévenues de ce vol. A cette époque, la jeune baronne von Monras vivait chez la comtesse.

L'enquête de la police a établi que, très vite après le vol, la baronne a disparu avec un de ses amis, appartenant aussi à la haute aristocratie allemande. Depuis leur départ, les vols mystérieux ne se sont plus reproduits.

Le commissaire Bayer s'est donc attaché à retrouver la jeune aristocrate disparue. Les traces menaient à l'étranger. On a appris que la baronne avait séjourné avec son ami dans plusieurs villes d'eaux minérales. Il y a à peu près quinze jours elle est revenue à Berlin et elle est descendue dans un luxueux hôtel, près du Jardin Zoologique. Le commissaire Bayer n'a pas hésité à faire une perquisition dans sa chambre et on a trouvé chez elle plusieurs quittances, émanant d'une maison de bijouterie très connue et se trouvant en plein centre de Berlin, qui avait acheté les brillants à la baronne von Monras.

Une perquisition effectuée dans le magasin a permis de retrouver un certain nombre de bijoux vendus qui ont été identifiés comme appartenant à la comtesse von Hermersdorf.

Quand la jeune baronne fut rentrée à son hôtel après sa promenade de l'après-midi, le commissaire Bayer, qui l'attendait dans la rue, l'a mise en état d'arrestation. La jeune femme l'a pris de très haut, jouant l'indignation, mais elle a dû monter dans la voiture du commissaire et se rendre avec lui à la direction de la police.

Mise en présence du fait, elle a fini par tout avouer.

Le lendemain matin, le fiancé de la baronne, le chevalier A. D. Fritz von Wedel, s'est suicidé à Grunewald en se tirant un coup de revolver.

La police l'avait convoqué par 11 heures afin de l'interroger. La baronne a déclaré que son fiancé n'était pas au courant du vol.

### Le rendez-vous mystique

New-York, juillet 1929.

William Bramwell Linn, un étudiant de Harvard College, âgé de 21 ans, fut trouvé mort dans sa chambre, son corps traversé d'une balle de revolver. L'enquête ne parvint pas à établir s'il s'agissait d'un accident, d'un meurtre ou d'un suicide. Mais un de ses camarades, Robert Doughty, affirma que, peu de temps avant la catastrophe, Linn lui aurait dit que s'il venait à mourir son esprit rendrait visite à Doughty pour lui révéler les secrets d'outre-tombe. Après la mort de son ami, Doughty devint extrêmement sombre et s'en allait faire de longues promenades dans les bois. Un jour, il ne revint pas. La police s'est mise activement à sa recherche, mais on garde peu d'espoir de retrouver le jeune homme en vie. Les amis de l'étudiant ainsi que les détectives sont arrivés à la triste certitude que Doughty s'est suicidé pour aller rejoindre son ami auquel il aurait donné « un rendez-vous mystique ».



Edward Fogarty, gardien en chef de la prison de Chicago, vient de se suicider à la suite d'une crise de neurasthénie.

### La lutte contre le dragon

Un procès extraordinaire a eu lieu dernièrement dans une petite ville bulgare, Braca.

On y a jugé les administrateurs d'une société constituée pour combattre... un dragon. Les paysans de la localité avaient persuadé plusieurs honorables bourgeois de Braca que dans leurs montagnes se cachait un terrible dragon ayant plusieurs têtes et vomissant des flammes, qui gardait un immense trésor.

Ceux qui tueraient ce monstre, disaient-ils, pourraient se partager 8 wagons d'or pur et 20 caisses de bijoux.

Un colonel retraité, la veuve d'un pope et plusieurs propriétaires de la région ont formé une société pour « l'exploitation » de ces richesses. Le colonel a été chargé, comme de juste, de préparer les opérations de guerre contre le dragon. Homme prudent, il s'est fait faire un masque contre les gaz et a rédigé un testament qui a été la cause de son échec.

La femme du colonel a trouvé le testament, l'a lu, a eu peur, et l'a montré à son frère. Celui-ci a prévenu la police. Le nouveau saint Georges a été arrêté avec ses complices et condamné à 3 ans de prison.

Leurs commanditaires, la veuve du pope surtout, sont encore persuadés qu'ils ont « raté » une très bonne affaire.





Le président Baquart dirigeant les débats du procès Benoit.

M. L.-L. Klotz devant les juges

Les uns ont dit : « Il aurait mieux valu, dans l'intérêt même du pays, que le scandale fût évité. Un ancien ministre des Finances, celui-là même qui apposa sa signature au bas du Traité de Versailles, comparaisant sur les mêmes bancs que les escrocs, souteneurs et coquins de toutes sortes, c'était un spectacle à empêcher à tout prix ! »

Finances, puis ministre de l'Intérieur, rapporteur d'innombrables budgets, qu'il avait collaboré à la rédaction des clauses financières du traité de paix, l'inculpé prit soin de les rassurer : « Comme ministre, j'ai la certitude d'avoir eu sur moi-même un contrôle parfait, psychologiquement et moralement... Alors que j'étais au spectacle à empêcher à tout prix ! »

Les autres ont répondu : « Que de chichis pour un malhonnête homme !... S'il s'était agi d'un pauvre bougre, coupable d'avoir volé mille francs, on n'aurait pas fait tant d'histoires : il n'y aurait pas eu de Conseil des ministres pour décider de son envoi dans une maison de santé ou de son transfert à la prison... Immédiatement arrêté, il aurait été frappé d'une lourde peine d'emprisonnement... »



M. L.-L. Klotz.

Il comparait, le 11 juillet devant la onzième chambre : une chambre obscure, ne prenant jour que sur l'étroite cour intérieure où pénétrait, venant de la Santé, de Saint-Lazare ou de Fresnes, les voitures cellulaires... Une chambre consacrée aux grandes affaires financières, aux escroqueries retentissantes : la Banque Industrielle de Chine, les titres hongrois, les porcs « français » ou « nationaux », les renards argentés...

M. L.-L. Klotz, ancien ministre des Finances sera jugé par des magistrats qui se sont consacrés à l'étude des problèmes financiers.

Son affaire est simple : elle ne prend de l'ampleur que par la qualité du prévenu : quinze chèques sans provision, vingt et une traites revêtues d'une fausse signature... Tout est reconnu, avoué... Une demi-heure d'audience suffirait à juger la cause. Mais il est facile de prévoir que les débats dureront plus longtemps.

L'application exacte de la loi exigerait que M. Klotz fût traduit en cour d'assises; des traites truquées constituent le crime de faux en écritures de commerce ; on a bien fait de « correctionnaliser » l'affaire... Il importe, malgré tout, que le procès ne débouche pas de son cadre simple...

Une autre personne agit en moi... Lorsque j'après un bref séjour à La Malmaison, M. L.-L. Klotz, le scandale ayant éclaté, fut conduit à la prison de Fresnes, il ne songea pas une seconde à nier sa faute. Son éminent défenseur, M<sup>e</sup> Henry Torrès, qu'assistait dans cette délicate affaire M<sup>e</sup> Gustave Joly, frappé par l'étrangeté de certains éléments du dossier, demanda au juge d'instruction d'ordonner une expertise mentale.

Comment, en effet, concevoir qu'un homme raisonnable, aussi averti que M. Klotz, qui quarante années d'exercice de la profession d'avocat, une longue expérience judiciaire avaient dû lui faire connaître que le faux en écritures de commerce est un crime puni de prison à vie ?

Trois experts furent désignés : les docteurs Claude, Truelle et Henyer. Ils interrogèrent tout d'abord M. Klotz sur les raisons qui avaient déterminé son incroyable imprudence.

« Une autre personne agit en moi... », répondit l'ancien ministre. Depuis quelques années, j'ai pris l'habitude de régler deux affaires à la fois. Je suis un doublement de ma personnalité... J'ai perdu le contrôle de moi-même... »

« Le jour où j'aurais réduit mon train de maison — a-t-il avoué aux médecins — tout se serait effondré... Et c'est bien ce qui se produisit. Déjà, j'avais eu l'impression que je perdais pied... »

« Le jour où j'aurais réduit mon train de maison — a-t-il avoué aux médecins — tout se serait effondré... Et c'est bien ce qui se produisit. Déjà, j'avais eu l'impression que je perdais pied... »



Au procès Benoit, assistait M. Samuel Sealbury (à droite), président de la Cour de Justice de New-York.

à plusieurs reprises, il avait été sauvé de la catastrophe par des parents ou des amis ; il leur a coûté des millions. A la fin de 1928, il parut impossible à ceux qui, si souvent, l'avaient secouru, de renouveler leurs efforts. M. Klotz comptait néanmoins sur leur concours. Jusqu'au bout, alors que le scandale apparaissait inévitable, il continua d'espérer ; il ne pensait pas qu'on le laisserait sombrer. Mais la générosité se décourage et les espérances furent déçues.

Il joua d'ailleurs, autant qu'il espérait... Alors que la situation était tragique pour lui, en cette fin d'année, on le voyait encore dans les tripots et dans la compagnie des books...

A La Malmaison même où, sur l'ordre de ses amis, il s'était décidé à entrer, il jouait encore !... Aujourd'hui, il apprécie toute l'étendue du désastre. Mais auparavant ? « J'ai envisagé, avant mon arrestation, toutes les solutions, sans en excepter une... »

Propos mystérieux ou trop clairs ? Oui, il a songé à se suicider... Certains regrettent que dans cette nuit tragique qui précéda son arrestation, et où, comme il l'a dit, « toutes les solutions furent envisagées », il n'ait pas eu le courage de se faire justice.

Les médecins aliénistes ont déclaré que M. Klotz était entièrement responsable : le doublement de sa personnalité, auquel il fit allusion, n'a point paru aux experts un phénomène psychiatrique, susceptible d'atténuer sa responsabilité !

Inquiet malgré tout, insuffisamment rassuré, M<sup>e</sup> Henry Torrès avait demandé une contre-expertise : trois autres médecins, les docteurs Marchand, Raymond Mallet et Génil-Perrin, confirmèrent les conclusions de leurs confrères. Toutefois ils tinrent à mettre plus en évidence « les particularités psychopathiques qu'on précipité cet homme du faite des honneurs au pied du Tribunal ».

Formule assez vague, mais qui laisse la porte ouverte à la pitié... Que fera le Tribunal ? Nous pensons qu'il prendra une solution mixte : une forte peine d'emprisonnement, pour le principe, quatre ou cinq ans (le maximum), mais avec l'atténuation qu'a prévu la loi de 1891 pour le délinquant primaire : le sursis.

Tel est du moins le pronostic que l'on fait au Palais. Jean MORIERES.

Un cas nouveau d'irresponsabilité

Il y a bien des façons de considérer un grand procès et surtout un grand procès dans lequel l'accusé a commis son crime, poussé non par la cupidité, mais par un sentiment de passion amoureuse — il importe de préciser le sentiment car tous les crimes, même celui de l'apâche, sont passionnels — ou pour assouvir une vengeance politique.

Le champ de la défense est alors plus large... la discussion s'étend : le ministère public, représentant de la société, demande une condamnation pour assurer l'ordre social... la défense, au contraire, fait valoir le mobile désintéressé du geste, la noblesse même des sentiments qui ont fait de l'homme un meurtrier... On évoque les grands souvenirs historiques, on fait défiler, témoins irrésistibles mais agissants, la théorie des libérateurs, ceux qui, avant l'invention de la poudre, sont passés à la postérité, pour avoir su jouer du poignard.

L'un requiert, l'autre plaide, les jurés décident... A l'heure où nous écrivons ces quelques notes, au sortir de cette seconde audience du procès de Georges Benoit, ce jeune charcutier alsacien qui tenta d'assassiner M. Fochot, conseiller honoraire à la Cour de cassation et ancien procureur général près la Cour de Colmar, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer l'étendue insoupçonnée des arguments que trouve un défenseur pour atténuer, expliquer et faire absoudre le crime de son client...

Le procès de Benoit est assurément l'un des épisodes — le plus sanglant — du « malaise » alsacien. Il a été si souvent et peut-être si inutilement question de ce « malaise », d'autres plus qualifiés que nous-même en ont si bien indiqué les causes, que nous ne voulons pas ici en reparler.

Considérons l'affaire Benoit sous le seul angle des débats judiciaires de cette mémorable journée, 5 juillet 1929... Les médecins aliénistes étaient à la barre... Trois noms célèbres de la science psychiatrique contemporaine : Truelle, Rogues de Fursac, Génil-Perrin...

Tous trois avaient conclu, dans leur volumineux rapport, à l'indiscutable responsabilité de l'accusé... Ils ne le considéraient pas comme un simulateur et cependant ils n'accordaient aucune confiance aux étranges récits qu'il leur avait contés : ses visions, la nuit, dans la cellule ; l'apparition quotidienne de M. Fochot, un revolver à la main, l'obligeant à se cacher sous le lit, ses nuits véritablement hantées... Georges Benoit, disaient les experts, n'est pas un simulateur. Alors, que pouvait-il être au juste ? Un imaginaire, sans doute.

Il n'en fallait pas davantage pour que ses défenseurs, franchissant le pas, vissent en lui un obédé, un malheureux, dominé par une idée fixe, littéralement halluciné, faisant de vains efforts pour échapper à la hantise criminelle, essayant de partir au loin pour se créer une situation nouvelle et se défendre ainsi contre les forces mauvaises qu'il sentait plus fortes que lui, et puis, un jour, le 21 décembre, incapable de leur résister plus longtemps, déchargeant son arme sur celui qu'il cherchait depuis deux mois et aussitôt après « se sentant soulagé »...

Georges Benoit, un obédé ? Les médecins aliénistes ne le pensaient pas... La défense appela à la rescousse Jean-Jacques Rhusseau, dont la folie serait due, si l'on en croit une théorie récente, élaborée à l'ombre de la Sorbonne et de la faculté de médecine, à une rétention d'urine !

Après Jean-Jacques, les défenseurs eurent recours à l'ogresse, Jeanne Weber, dont le sadisme monstrueux qui la faisait haïer de joie lorsqu'elle pressait de ses mains le cou de jeunes enfants, s'expliquerait par des troubles de la ménopause... Georges Benoit n'avait aucune infirmité rénale ; à l'évidence, il ne pouvait revendiquer la même excuse physiologique que Jeanne Weber.

Alors ? Alors, il fallait trouver autre chose ; et triomphant, M<sup>e</sup> Marcel Fourrier le révéla à la Cour, aux jurés, aux chroniqueurs, à la foule, ahuris : Benoit était victime d'une opiniâtre constipation !

Et de la constipation à l'obsession, comme chacun sait, il n'y a qu'un pas... On se demande, tout d'abord, si l'argument était sérieux, ou s'il fallait le prendre au sérieux. Le ton académique de M<sup>e</sup> Fourrier, le ton noblement harmonieux, mais grave de M<sup>e</sup> André Berthon, avèrent chacun que l'argument constipation n'était ni une boutade, ni un élément secondaire de la plaidoirie prochaine.

L'intérêt que prirent les deux avocats à le commenter longuement, prouva, tout au contraire, qu'en dehors du mobile politique qui avait poussé le jeune Alsacien à tuer celui qu'il considérait comme l'oppresseur de sa patrie, M<sup>e</sup> Berthon et Fourrier trouveraient l'explication du drame dans le mauvais fonctionnement des intestins de Georges Benoit... Le président Baquart, qui n'avait pas l'air de comprendre — ou plutôt qui ne voulait pas comprendre — la force de cette argumentation, demanda simplement : — Mais Benoit n'est-il pas constipé que depuis qu'il est en prison ?

Redoutable question : tout le système de la défense s'écroulait. Si la constipation n'était pas antérieure au 21 décembre 1928, comment la rendre responsable de la tentative d'assassinat ? M<sup>e</sup> Berthon comprit le danger de l'observation présidentielle.

Les experts ne se sont pas préoccupés de rechercher si elle existait auparavant... ils ont complètement ignoré la constipation de Benoit... J'ai dans mon dossier une documentation considérable qui montre l'importance du problème et combien est regrettable l'oubli des aliénistes... De sa voix la plus douce, le docteur Truelle interrogea : — Maître, cela est-il bien sérieux ? Il suffisait de regarder M<sup>e</sup> Berthon, à ce moment précis, pour se convaincre que « cela » était bien sérieux.

Mais les débats n'avançaient pas beaucoup... Les avocats, nombreux dans le prétoire et le « public debout », composé presque exclusivement d'inspecteurs, prenaient un plaisir extrême à la controverse... Les « fustistes » suggéraient de compléter l'article 64 du code pénal, qui a prévu l'excuse légale de démence : « il n'y a ni crime, ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action », par un paragraphe second, visant tout spécialement l'excuse de constipation... Le procès de l'Alsacien avait fait faire un pas décisif à la médecine mentale : un cas nouveau d'irresponsabilité ou de responsabilité atténuée était révélé au monde judiciaire et au monde médical... Si le procès de Georges Benoit n'a pas été utile à la cause alsacienne (en tout cas, il ne lui a pas été nuisible), il a, du moins, servi la Science. Et c'est déjà un résultat !

Après Jean-Jacques, les défenseurs eurent recours à l'ogresse, Jeanne Weber, dont le sadisme monstrueux qui la faisait haïer de joie lorsqu'elle pressait de ses mains le cou de jeunes enfants, s'expliquerait par des troubles de la ménopause... Georges Benoit n'avait aucune infirmité rénale ; à l'évidence, il ne pouvait revendiquer la même excuse physiologique que Jeanne Weber.

Alors ? Alors, il fallait trouver autre chose ; et triomphant, M<sup>e</sup> Marcel Fourrier le révéla à la Cour, aux jurés, aux chroniqueurs, à la foule, ahuris : Benoit était victime d'une opiniâtre constipation !

Et de la constipation à l'obsession, comme chacun sait, il n'y a qu'un pas... On se demande, tout d'abord, si l'argument était sérieux, ou s'il fallait le prendre au sérieux. Le ton académique de M<sup>e</sup> Fourrier, le ton noblement harmonieux, mais grave de M<sup>e</sup> André Berthon, avèrent chacun que l'argument constipation n'était ni une boutade, ni un élément secondaire de la plaidoirie prochaine.

L'intérêt que prirent les deux avocats à le commenter longuement, prouva, tout au contraire, qu'en dehors du mobile politique qui avait poussé le jeune Alsacien à tuer celui qu'il considérait comme l'oppresseur de sa patrie, M<sup>e</sup> Berthon et Fourrier trouveraient l'explication du drame dans le mauvais fonctionnement des intestins de Georges Benoit... Le président Baquart, qui n'avait pas l'air de comprendre — ou plutôt qui ne voulait pas comprendre — la force de cette argumentation, demanda simplement : — Mais Benoit n'est-il pas constipé que depuis qu'il est en prison ?

Redoutable question : tout le système de la défense s'écroulait. Si la constipation n'était pas antérieure au 21 décembre 1928, comment la rendre responsable de la tentative d'assassinat ? M<sup>e</sup> Berthon comprit le danger de l'observation présidentielle.

Les experts ne se sont pas préoccupés de rechercher si elle existait auparavant... ils ont complètement ignoré la constipation de Benoit... J'ai dans mon dossier une documentation considérable qui montre l'importance du problème et combien est regrettable l'oubli des aliénistes... De sa voix la plus douce, le docteur Truelle interrogea : — Maître, cela est-il bien sérieux ? Il suffisait de regarder M<sup>e</sup> Berthon, à ce moment précis, pour se convaincre que « cela » était bien sérieux.

Mais les débats n'avançaient pas beaucoup... Les avocats, nombreux dans le prétoire et le « public debout », composé presque exclusivement d'inspecteurs, prenaient un plaisir extrême à la controverse... Les « fustistes » suggéraient de compléter l'article 64 du code pénal, qui a prévu l'excuse légale de démence : « il n'y a ni crime, ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action », par un paragraphe second, visant tout spécialement l'excuse de constipation... Le procès de l'Alsacien avait fait faire un pas décisif à la médecine mentale : un cas nouveau d'irresponsabilité ou de responsabilité atténuée était révélé au monde judiciaire et au monde médical... Si le procès de Georges Benoit n'a pas été utile à la cause alsacienne (en tout cas, il ne lui a pas été nuisible), il a, du moins, servi la Science. Et c'est déjà un résultat !

Après Jean-Jacques, les défenseurs eurent recours à l'ogresse, Jeanne Weber, dont le sadisme monstrueux qui la faisait haïer de joie lorsqu'elle pressait de ses mains le cou de jeunes enfants, s'expliquerait par des troubles de la ménopause... Georges Benoit n'avait aucune infirmité rénale ; à l'évidence, il ne pouvait revendiquer la même excuse physiologique que Jeanne Weber.

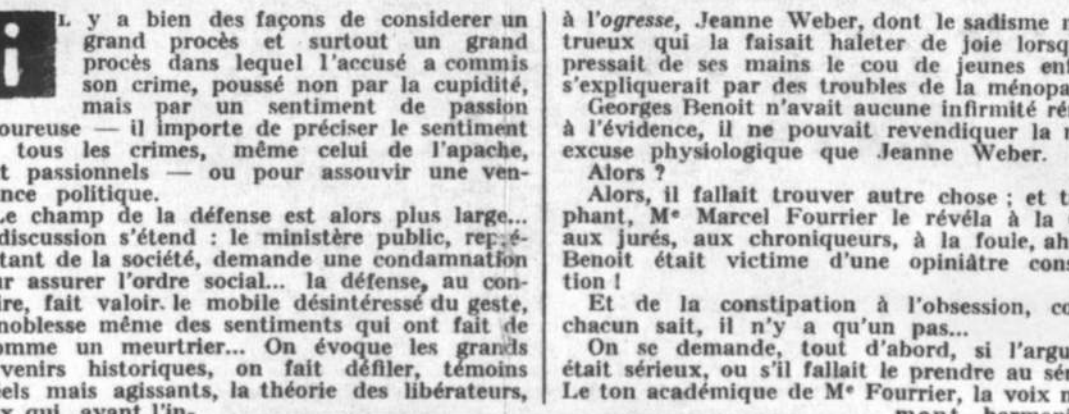
Alors ? Alors, il fallait trouver autre chose ; et triomphant, M<sup>e</sup> Marcel Fourrier le révéla à la Cour, aux jurés, aux chroniqueurs, à la foule, ahuris : Benoit était victime d'une opiniâtre constipation !

Et de la constipation à l'obsession, comme chacun sait, il n'y a qu'un pas... On se demande, tout d'abord, si l'argument était sérieux, ou s'il fallait le prendre au sérieux. Le ton académique de M<sup>e</sup> Fourrier, le ton noblement harmonieux, mais grave de M<sup>e</sup> André Berthon, avèrent chacun que l'argument constipation n'était ni une boutade, ni un élément secondaire de la plaidoirie prochaine.

L'intérêt que prirent les deux avocats à le commenter longuement, prouva, tout au contraire, qu'en dehors du mobile politique qui avait poussé le jeune Alsacien à tuer celui qu'il considérait comme l'oppresseur de sa patrie, M<sup>e</sup> Berthon et Fourrier trouveraient l'explication du drame dans le mauvais fonctionnement des intestins de Georges Benoit... Le président Baquart, qui n'avait pas l'air de comprendre — ou plutôt qui ne voulait pas comprendre — la force de cette argumentation, demanda simplement : — Mais Benoit n'est-il pas constipé que depuis qu'il est en prison ?

Redoutable question : tout le système de la défense s'écroulait. Si la constipation n'était pas antérieure au 21 décembre 1928, comment la rendre responsable de la tentative d'assassinat ? M<sup>e</sup> Berthon comprit le danger de l'observation présidentielle.

Les experts ne se sont pas préoccupés de rechercher si elle existait auparavant... ils ont complètement ignoré la constipation de Benoit... J'ai dans mon dossier une documentation considérable qui montre l'importance du problème et combien est regrettable l'oubli des aliénistes... De sa voix la plus douce, le docteur Truelle interrogea : — Maître, cela est-il bien sérieux ? Il suffisait de regarder M<sup>e</sup> Berthon, à ce moment précis, pour se convaincre que « cela » était bien sérieux.



Georges Benoit et l'un de ses défenseurs, M<sup>e</sup> Marcel Fourrier.



Le service d'ordre devant l'entrée de la cour d'assises.



Le conseiller Fachot (au centre) écoutant les dépositions des témoins.

D'une semaine à l'autre

On a revu Georges Rème à la 13<sup>e</sup> chambre correctionnelle : l'administration pénitentiaire a bien voulu, comme le disait drôlement le président Hourtoulle, courir le risque de le garder huit jours de plus à Paris, pour lui permettre d'assister à la seconde audience du procès de M. Julien Weyl, bijoutier, accusé de recel...

M. Weyl, on s'en souvient, avait acheté à Rème des bijoux tout « neufs », que celui-ci renait de voler. M. Weyl affirmait qu'il est impossible de distinguer une pierre neuve d'une pierre deserte... Le président de la Chambre syndicale de la bijouterie lui donnait raison... mais l'expert officiel du Parquet a tenu un tout autre langage...

Aussi, le substitut Fillaire, dans son réquisitoire, ne fut-il pas tendre pour M. Julien Weyl, ni pour ses confrères de la Chambre syndicale ; par contre, il réservait ses grâces et sourires à Georges Rème, son auxiliaire occasionnel, qui, pour une fois, n'avait pas menti.

Rème est toujours sensible aux louanges ; sa vanité est exigeante ; lorsqu'elle est satisfaite, il le marque joyeusement. Il salua donc avec courtoisie le ministère public et, justicier assis dans le box des coquins, il donna l'impression d'être, à sa manière, un substitut en second du procureur...

Meurt-on les yeux ouverts ou les yeux fermés ? Grave question de médecine légale qui s'est posée récemment aux assises de la Seine, dans le procès de « Charley », ce barman polonais qui tua sa femme, en décembre...

La femme avait été mortellement blessée à la tempe dans son lit, sa tête reposant sur l'oreiller... Si « Charley » avait commis le meurtre pendant que sa victime dormait, on n'aurait pas eu de doute sur la culpabilité de ce jury aurait apprécié sans pitié... C'est pourquoi, le défenseur, M<sup>e</sup> Maurice Flach, fit tous ses efforts pour convaincre les juges du contraire... Et il y parvint, le verdict lui négatif.

Mais l'examen de cette délicate question médicale donna lieu à un curieux débat. Le docteur Paul réalisa que dans une proportion de 82 % l'on meurt les yeux ouverts, et de 18 %, les yeux fermés. Une

enquête prescrite il y a quelques années dans les hôpitaux a permis d'établir cette statistique macabre.

Hors la controverse médico-légale, le procès du Polonais ne marqua pas d'intérêt ; un sentiment d'unanime émotion fut éprouvé lorsque la fille de l'accusé, une enfant de douze ans, vint à la barre.

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père.

Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

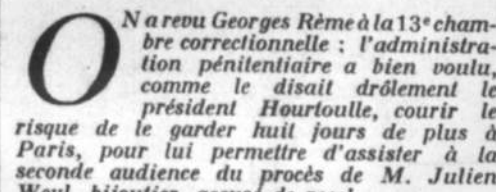
Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...

Et l'enfant, ramenée par l'huissier, alla s'asseoir bien sagement au fond de la salle, après avoir demandé la permission d'embrasser son père. Le témoignage muet de cette enfant, qui avait conserné à « Charley » une tendresse si touchante, fut, peut-être, la plaidoirie décisive...



Charles Schwartz, le voleur de M<sup>me</sup> Cécile Sorel.

Qui l'avait fait citer ? ... Pas moi, dit le défenseur, je n'aurais jamais voulu prendre cette responsabilité.

— Ni moi, dit l'avocat général Reynaud. En fait, c'était un autre magistrat, celui qui avait examiné le dossier à la chambre des mises en accusation.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.

Enfin, pour terminer le cycle judiciaire de la semaine passée, il y eut le procès de Georges Benoit... mais on en a déjà beaucoup parlé.

Les juges, hélas, ne sont que des hommes comme les autres et ils errent devant être plus royaux que le roi. Malgré d'habiles plaidoiries de M<sup>me</sup> Henry Torrès et M<sup>e</sup> Wéil-Gaudchaux, Schwartz fut condamné à 13 mois de prison ferme. Ses deux complices, les receleurs Eskia et Boudon, s'en tirèrent respectivement, avec 8 mois et 4 mois de prison, tous deux avec sursis.







# LONDRES

## LA PRISONNIÈRE A LA CHEVEURE AUBURN

N m'avait dit, à Paris, avant mon départ; à Londres, à mon arrivée: « Vous ne visiterez pas les prisons anglaises. » Or j'ai pu voir, dans leurs moindres détails, les prisons de Londres. J'ai pu assister à l'interrogatoire des prisonniers, leurs cellules m'ont été ouvertes, j'ai goûté leur nourriture; les directeurs (ou gouverneurs) se sont mis en quatre pour me donner toutes les explications que je désirais avoir. Sera-ce leur exprimer suffisamment ma reconnaissance que de leur dire que, si jamais il m'arrive de commettre un délit, c'est à Londres, de préférence, que je le commettrai ?

Les prisons y sont devenues, en effet, des modèles de confort et d'hygiène. On y voit des fleurs, beaucoup de fleurs, trop de fleurs. On y chante des cantiques, on s'y livre aux sports, à la musique, à la lecture des bons auteurs, à l'étude du français, de l'allemand, des sciences physiques et naturelles... Mais on n'y fume pas. Cette absence de tabac, au sens propre du mot, en éloignera toute une clientèle possible, — je veux parler de celle qui végète dans la misère et la crasse des *slums*, du *public-house* à la Mission, en passant par l'asile de nuit et le *work-house*. On ne se doute pas de la dose de patience et de philosophie que communiquent à la créature la plus déchu un vieux culot de pipe ou un mégot collé au coin de la lèvre inférieure.

### Le « Saint-Lazare », anglais

C'est la prison d'Holloway, où fut enfermé jadis Oscar Wilde, pour un délit tombant sous le coup de la Section XI du *Criminal Amendment Act* de 1888, que j'ai rêvé de visiter la première. Elle est devenue une prison de femmes, le *Saint-Lazare* anglais. Des suffragettes y furent enfermées à l'époque héroïque du féminisme, notamment la fameuse Christabel Pankhurst, la directrice du journal *Britannia*. Elles y firent la grève de la faim et le pouvoir dut plier devant elles. Maintenant on va élever une statue, à deux pas du Parlement, à Christabel Pankhurst. Ainsi va le monde...

Holloway. Le nom chante à vos oreilles. L'aspect de la prison (il faut savoir que c'en est une) n'a rien de rébarbatif. Que nous sommes loin du sinistre *Saint-Lazare* ! La façade donne sur une petite place plantée d'arbres. Suis-je devant un couvent, une école ? Je sonne.

Le portail s'entrebâille. Le guichetier prend mon laissez-passer et m'introduit dans une petite pièce accueillante, d'une propreté méticuleuse, où brûle le feu classique de charbon gras qu'on n'éteint ici que les premiers jours de l'été. Il porte le costume des gardiens anglais de prisons. On dirait la tenue d'un chauffeur de grande maison. La casquette est timbrée de la couronne brodée d'Angleterre, rouge avec des gemmes multicolores. Il téléphone. Conciliable de quelques minutes à l'appareil et il me tend un gros registre, me priant d'y inscrire mes nom et qualité.

Très peu de visiteurs depuis le début de l'année: quatre ou cinq, dont trois des Dominions. Une officière vient, en tenue de l'Armée du Salut, moins le ridicule chapeau. Des manchettes, un col d'un blanc immaculé, donnent à ce bleu marine un cachet de sobre élégance. Je ne verrai plus de visages masculins jusqu'à ma sortie.

### A travers les cellules

Une clarté, une netteté de clinique dans les cloîtres et dans les pièces traversées. Le plancher de la plupart de celles-ci est soigneusement ciré.



Les clochards devant la crypte de Saint-Martin-des-Champs.

Pas de ces murs lépreux ou souillés, de ces peintures et papiers éraillés qui sont si affligeants dans les endroits où se trouvent réunis des êtres humains: lycées, casernes, prisons.

La lumière et le jour entrent de partout dans les ateliers par de larges baies et des verrières; dans les cellules, par une petite ouverture rectangulaire à hauteur d'homme, dans les rainures de laquelle glisse, de gauche à droite, un châssis. Leur plancher est lavé à grande eau et au savon noir chaque jour, passé chaque semaine à la paille de fer. Le sommier métallique débarrassé de sa literie, plié réglementairement dans un coin, est relevé dans la journée contre le mur, ce qui donne plus de place. Un escabeau, une tablette fixée au mur et une étagère complètent l'aménagement.

Je consulte l'officière.

— Les prisonnières peuvent-elles lire ?

— Oui. Quand elles nous donnent pleine satisfaction, leur lumière reste allumée jusqu'à 9 heures.

Chaque prisonnière a sa fiche de bibliothèque, sur laquelle sont notés les ouvrages demandés. Ceux-ci se répartissent en diverses catégories, dont les deux suivantes: « *Education Books* », « *Magazine and Fiction* ». Dans la cellule où je me trouve, une jeune femme tient entre les mains un ouvrage intitulé: « *La Réformation de l'Europe Nouvelle* ».

Avant de se livrer à d'aussi graves lectures, cette pensionnaire d'Holloway était, paraît-il, *shop-girl* (vendeuse) dans une petite boutique de Kensington, un des quartiers populaires de Londres. Quelle quel indécence, sans doute, l'a conduite ici.

Les cellules se succèdent toutes pareilles dans chacune des divisions, reliées entre elles par une grande galerie qui les traverse en leur partie centrale. Le silence — un silence monacal, — règne dans celle-ci, que ne trouble point le pas feutré des surveillantes ou celui des détenues employées à des travaux de nettoyage.

### Une coiffe blanche et des fleurs...

L'atelier principal, celui où travaille le plus grand nombre de détenues, se trouve au premier étage d'un autre corps de bâtiment situé au milieu d'une pelouse bordée de massifs méticuleusement entretenus.

A gauche du bâtiment, la piste servant de promenerie bi-quotidien aux recluses. Nous parvenons à l'atelier par un escalier de fer à claire-voie fraîchement peint. L'officière prend une clef à sa ceinture, elle en donne plusieurs tours et la porte s'ouvre. La surveillante vient à nous. On dirait une nurse. Plus que ses cheveux noirs et ses yeux bleus, son accent dénote une Irlandaise. Quelques têtes se sont levées de leur travail. Il y a là des femmes de tout âge.

Toutes sont vêtues d'un costume à carreaux bleus et blancs et d'un tablier bleu. Elles portent une coiffe blanche empeée, assez coquette, qui n'a rien de commun avec l'infâme bonnet de *Saint-Lazare*. Je vois des fleurs sur quelques tables de travail. Ce rappel bucolique, dans cet ovroir de prison, fait partie du poncif sentimental nécessaire à la spiritualité d'Aïbion. Nous aurons fort à faire pour en prendre de la graine. Je le retrouverai par la suite dans les prisons d'hommes; cela fait partie d'une mise en scène admirablement réglée.

On pèse régulièrement les détenues et on a observé, paraît-il, que les prostituées augmentent de poids au régime de la prison. « La régularité des repas », m'assure mon guide. Moi, je veux bien, quoiqu'il y ait, peut-être, d'autres causes.

### La chapelle à transformations

La chapelle, ce n'est pas une chapelle cellulaire comme à Fresnes, est encaustiquée de près. On dirait celle d'un convent. C'est une chapelle anglicane, mais il suffit d'un jet de rideaux pour la transformer en catholique. C'est ce qui arrive chaque dimanche. Une partie est réservée aux prisonnières en prévention. On ne veut pas qu'elles soient mêlées aux autres. Les gardiennes occupent des stalles à part. Il y a un orgue et un harmonium: abondance de biens. Un organiste appointé vient du dehors.

A côté de la chapelle, il y a aussi des classes où des professeurs bénévoles viennent faire des cours et pas seulement pour les illettrées: une mapp-



# SECRET

Un tribunal de flagrants délits et, à gauche, la prison d'Holloway.

et se soumettre à toute une série d'exercices ayant pour but leur relèvement moral, suivant les meilleures formules d'un puritanisme officiel. Le plus part déclare forfait durant le parcours. C'est alors la rue et le gouffre; mais pour les saintes âmes qui s'emploieront à repêcher la leur, l'honneur est sauve, du moment qu'elles ont fait, pensent-elles, le nécessaire.

En attendant, les prisonnières découpent et cousent en silence, sous l'œil attentif de la surveillante. C'est pour leur prison ou d'autres prisons qu'elles travaillent. J'en vois qui font des cravates pour la colonie pénitentiaire de Borstal, *Borstal Institution*, qui se trouve dans la banlieue de Londres, à deux milles de la station de Feltham, et où l'enfance coupable purge sa peine.

### La jolie kleptomane

Nous quittons cet atelier pour visiter la buanderie et la lingerie qui possèdent, l'une et l'autre, un outillage neuf que leur enverraient bien des établissements publics autres que des prisons.

Deux toutes jeunes filles sont en train de passer à l'eau courante un paquet de linges moussoux. L'une d'elles me surprend par son maintien, la distinction de ses traits et jusqu'à l'aristocratie de ses attaches. Elle porte l'uniforme de la prison avec une coquetterie et une simplicité, tout à la fois, qui déconcertent.

— Qui est-elle ?

L'officière, interrogée par moi, a une hésitation. Je sens que ma question lui paraît indiscreète. Elle essaye de détourner la conversation. J'insiste.

— Elle a été surprise volant chez *Harrods*, me répond-elle (*Harrods* est le grand magasin de Knightsbridge, le quartier où se trouve l'Ambassade de France). Depuis qu'elle est entrée à Holloway, elle se montre d'une éducation et d'une correction parfaites. Je n'ai pas rencontré jusqu'ici une seule détenue qui prit un aussi grand soin de sa personne. Regardez la blancheur de son visage.

On dirait qu'il est pondré. Il ne l'est pas. Il va de soi que la poudre n'est pas autorisée en prison. La jeune fille s'est aperçue qu'on parlait d'elle, mais elle n'en marque rien et continue sa besogne avec une grâce et un détachement souverains. Je ne saurais jamais qui elle est.

Les cuisines ressemblent, avec leur tuyauterie, à un immense laboratoire. Tout s'y fait à la vapeur. Dans un réceptacle de cuivre, de forme sphérique, aux dimensions pantagruéliques, bout un liquide brunâtre.

— Comment me dit l'officière.

C'est le cacao quotidien qu'on sert, à l'heure du thé, avec un morceau de pain et un petit cube tout blanc de margarine, que j'avais pris pour du beurre. Le matin, en guise de petit déjeuner, c'est le porridge ou bouillie d'avoine.

On pèse régulièrement les détenues et on a observé, paraît-il, que les prostituées augmentent de poids au régime de la prison. « La régularité des repas », m'assure mon guide. Moi, je veux bien, quoiqu'il y ait, peut-être, d'autres causes.

### Le coffret magique

Le coffret magique vend tous les PHONOS, tous les DISQUES DES PLUS GRANDES MARQUES: HARRIS, COLUMBIA, GRAMOPHONE, INOFRON, ODEON, PARLOPHONE, PATHE, POLYDOR, ZALLORETT, etc. et les meilleurs postes de T.S.F. AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT EN 6-8-10-12 MOIS. Demandez notre notice D. gratuite, ou venez nous voir. LE COFFRET MAGIQUE, 40 bis, rue de Douai, PARIS (9<sup>e</sup>) — à 100 m. de la place Blanche

### Confort moderne... salles de bains

Mais, dans cette prison modèle, c'est l'hydrothérapie qui est reine. Les détenues ont des salles de bains avec baignoires, et non point de simples appareils à douches comme ailleurs.

C'est dans l'infirmerie que cette installation atteint son maximum de confort. Des salles y sont réservées aux mères ayant des enfants en bas âge, à celles qui nourrissent et aux femmes enceintes. Indépendamment du chauffage central, un feu de charbon brûle dans la cheminée. Un garde-feu, épousant celle-ci de la tablette aux jambages, offre toute sécurité aux jeux des enfants.

Une pièce spéciale est aménagée pour les accouchements avec tout le dispositif qu'ils nécessitent. La pièce est éclairée par une grande fenêtre, le plancher est ciré, les cuivres et appareils de métal sont éblouissants. On pense à ce qu'est une naissance dans les taudis des *slums* et l'on se demande si, à un certain degré de misère, la liberté est d'un si grand prix.

### Le coin des désœuvrées

Une division spéciale est réservée, dans la prison d'Holloway, aux contagieuses. Elles sont nombreuses à Londres, la prostitution n'y étant point officiellement tolérée comme en France.

Nous passons devant une cellule dont la porte est grande ouverte. Une figure d'une blancheur étonnante se détache sur le blanc écri du drap. Farci de des copeaux de cuivre sombre, un flot d'admirables cheveux bouclés, d'une couleur *auburn*, l'encadre. Dans le globe des yeux bouge inlassablement le vert acide d'une prunelle dilatée à l'extrême.

Cette couleur *auburn*, que nos pères appelaient du vieux nom français *auborne*, désignant le brun roux, en avais-je rêvé au seuil de mon adolescence, à la suite de la lecture d'un roman, de Bourget, je crois ! Et c'est ici que je devais en trouver, dans une cellule de contagieuse, le plus bel échantillon.

Je quittais Holloway sur cette image empreinte, je le confesse, de quelque désenchantement. Je ne fis plus attention, du coup, aux propos de l'officière. Passant devant une autre cellule, capitonnée, comme celles d'un asile d'aliénés, ne m'expliquait-elle pas que celle-ci était réservée exclusivement aux détenues atteintes, à leur entrée à Holloway, de *delirium tremens*. Elle entra, même, sur le terme *exclusivement*...

Jacques DYSSORD.

(A suivre.)

J. KESSEL

**Dames de Californie**

10 fr. 50

**Le COFFRET MAGIQUE vend tous les PHONOS, tous les DISQUES DES PLUS GRANDES MARQUES:** HARRIS, COLUMBIA, GRAMOPHONE, INOFRON, ODEON, PARLOPHONE, PATHE, POLYDOR, ZALLORETT, etc. et les meilleurs postes de T.S.F. AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT EN 6-8-10-12 MOIS. Demandez notre notice D. gratuite, ou venez nous voir. LE COFFRET MAGIQUE, 40 bis, rue de Douai, PARIS (9<sup>e</sup>) — à 100 m. de la place Blanche

# LA VIE DU VIDAME DE MAULLE amoureux chevaleresque

La rue des Lombards, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, était une des voies les plus animées de Paris, car chacun voulait voir les riches étoffes et les brocarts précieux que vendait le « Florentin »... Les litteurs, portés par de blanches haquenées, encombraient le seuil de sa porte et l'on entendait voir les riches étoffes et les brocarts précieux que vendait le « Florentin »...

C'est qu'il était de bon ton de venir, chaque jour, passer quelques heures dans le magasin du marchand à la mode où l'on pouvait, tout en buvant l'hyppocras et le thé dans des coupes d'or, s'entretenir des aventures croustillantes de la Ville et de la Cour. La meilleure société se réunissait là, dames et demoiselles, attirées par la coquetterie, et musquets et gaisants par la beauté des trois filles du Florentin qui, derrière les comptoirs, souriaient avec grâce aux chalandes...

Parmi les jeunes seigneurs pressés à rendre leurs devoirs aux jolies vendeuses, le comte de Lagny, le marquis de Boisjordan et le vidame de Maulle étaient les plus assidus. Éléphants, parfums, gracieux, ils espéraient bien triompher du cœur de leurs belles. Mais ces dernières étaient vertueuses; le temps passait et les amoureux ne marquaient aucun avantage. Leurs amis se moquaient de leur constance et les accusaient de fatuité.

Un jour, agacé des railleries qu'on lui adressait, le vidame de Maulle s'écria: « Je ne sais quel succès est réservé aux poursuites de Lagny et de Boisjordan, mais moi je gage cent cinquante écus d'or que Bérénice m'appartiendra, au plus tard, en la nuit de Noël de cette année. »

### La nuit de Noël

Dans la nuit du 24 au 25 décembre 1390, le vidame de Maulle était introduit mystérieusement auprès de Mme Isabeau de Bavière, reine de France et femme de Charles VI, qui devait, quelques années plus tard, perdre la raison.

Le jeune homme baissa galamment la main de la souveraine, puis, s'étant assis, voulut prendre son amie sur les genoux. Contrairement à son habitude, la reine résista. Elle paraissait en colère; son visage froid, impassible, manifestait un mécontentement profond.

— Qu'avez-vous, chère âme, demanda le vidame ?

Isabeau, prenant dans ses mains la tête de son amant, le regarda fixement dans les yeux :

— Vous voulez savoir, dit-elle, la raison de mon chagrin ?

— Oui.

— C'est que vous ne m'aimez plus.

Le vidame se leva et fit un signe de protestation.

— Taisez-vous, reprit la reine. Je sais que vous ne m'aimez plus, parce que vous aimez Bérénice, la plus jeune des filles du marchand de la rue des Lombards.

— C'est une folie de croire cela.

— C'est si peu une folie que, cette nuit même, vous devez enlever Bérénice.

Louis de Maulle répliqua, en se jetant aux genoux de son amant :

— Comment ferai-je, puisque je suis près de vous et que j'y dois rester jusqu'au jour. Sera-ce demain matin, quand tout le monde sera sur pied, que je mettrai à exécution un projet dont je n'ai parlé qu'en riant et par forfanterie.

— Mais, alors, vous perdrez votre pari et 150 écus d'or ?

— Qu'importe tout cela, du moment que je vous aime ?

Isabeau de Bavière, convaincue de la sincérité du vidame, ne repoussa plus ses caresses... Le lendemain, lorsque vint l'heure de la séparation, elle dit en souriant: « Je ne suis plus jalouse de Bérénice. Qui sait si, pendant que vous étiez ici, un de vos rivaux ne vous a pas devancé en emmenant dans quelque cage dorée le bel objet objet de votre convoitise ? » Puis, avec un soupir, elle ajouta: « A moins, comme je le crains encore, qu'un de vos amis ne l'ait enlevée pour votre compte. »

— Méchante, répliqua Louis en l'embrassant une dernière fois...

### Qu'est devenue Bérénice ?

Si l'amour rend aveugle, il rend également sourd. Pendant que le vidame de Maulle était dans les bras de la reine, les grosses cloches de la tour du Louvre sonnaient l'alarme: les bourdon de Notre-Dame et de l'église des Saints-Innocents résonnaient par un glas lugubre: « Un incendie, œuvre d'une main criminelle, dévorait la maison du Florentin. Le peuple, réveillé en sursaut, était accouru. Armés de crocs, d'échelles, de seaux, de haches, les habitants du bourg de l'Abbé, de Fenclos du Temple, de la rue Saint-Denis, avaient fait de vains efforts pour maîtriser les flammes. La maison entière avait brûlé.

Le Florentin était en proie à un immense désespoir. De ses richesses perdues il se souciait peu. Il pleurait sa fille, Bérénice, disparue au commencement du sinistre, enlevée, affirmait

des voisins, par un cavalier qui cachait, sous un manteau sordide, les vêtements les plus somptueux.

Le pari du vidame revint à l'esprit des personnes présentes. Elles le désignèrent comme l'auteur du rapt et de l'incendie...

Sur l'ordre du roi, Louis de Maulle fut plongé dans les cachots de la Conciergerie. La position du prisonnier était dangereuse... Le propos qu'il avait tenu en public était une charge pesante contre lui qu'il ne pouvait détruire qu'en donnant l'emploi de son temps dans la nuit du crime. Et cela était chose impossible. L'honneur d'une femme, de la reine, était en jeu, l'âme chevaleresque de Maulle se refusait à trahir un pareil secret. Aux questions pressantes des magistrats chargés de l'instruction, il criait son innocence, sans fournir d'alibi. Il préférait la mort à une indécence.

### Un gentilhomme discret

Lorsque M<sup>e</sup> Léonard Porquois, l'un des plus estimés avocats du Parlement de Paris que le vidame avait chargé de sa défense, fut mis en présence de son client, il ne put maîtriser un mouvement de compassion en voyant sa physiologie si franche et si loyale. « Seigneur, lui dit-il, je vous dois, avant tout, un aveu: je pense que ma profession me prescrit de prêter mon appui aux malheureux et aux opprimés, mais elle ne m'oblige pas à me charger d'une cause que je jugerais mauvaise en ma conscience. Si vous êtes innocent, je me dévouerai à vous corps et âme, sinon... »

L'avocat ne put terminer sa phrase, le vidame, lui serrant les mains, l'interrompit. Est-ce qu'un



L'enlèvement de Bérénice.

de Maulle s'abaîsserait à de telles infamies ? Ces paroles furent dites avec un accent de vérité si poignant, que Léonard Porquois ne douta plus. Il se mit à réfléchir, puis, tout à coup :

— Où avez-vous passé la nuit ?

De Maulle fit signe qu'il ne pouvait répondre à cette question.

M<sup>e</sup> Porquois insista: « L'heure est grave, il faut dire où vous étiez. »

— Maître, dusse-je perdre la vie dans les plus effroyables tortures; dusse-je voir la main du bourreau toucher à mon basion et le briser sur un échafaud; dusse-je voir tous mes biens confisqués et ma noble famille proscrite, jamais je ne dirai où j'étais et ce que j'ai fait dans cette nuit fatale. Et, cependant, M<sup>e</sup> Porquois, je le jure sur mon épée de gentilhomme et sur ma foi de chrétien, je n'ai en aucune façon participé au crime horrible qui m'est imputé.

L'avocat comprit qu'il n'obtiendrait pas la réponse qu'il désirait et prit congé de Louis de Maulle.

### Balthazar Kanuf

M<sup>e</sup> Porquois n'était pas seulement un orateur de talent, il était aussi un remarquable psychologue. Il est certain, pensa-t-il, que le mystère dont ce jeune feu enveloppe ses actions pendant la nuit de Noël est le seul moyen de mettre en liberté son premier argentier, que vous avez eu l'audace d'arrêter, dit-il sur un ton de commandement.

« J'ai la conviction, lui dit-il, que le vidame

n'est pas coupable. Avez-vous des ennemis ? » Le marchand assura, ce qui était vrai, qu'il n'avait jamais nui à personne et qu'il ne pensait pas, en conséquence, s'être attiré la haine de quelqu'un.

« Voyons, reprit Léonard Porquois, réfléchissez: n'auriez-vous point de concurrents jaloux de votre réussite ? »

Le Florentin, après quelques minutes de silence :

— Je ne pense pas que le Juif Balthazar Kanuf soit capable d'avoir mis le feu à ma maison et d'avoir enlevé ma chère Bérénice.

### Un complice de marque

Après avoir quitté le Florentin, l'avocat du vidame se rendit immédiatement chez le procureur général du Parlement. Il eut avec lui une longue conférence, à la suite de laquelle l'arrestation de Balthazar Kanuf fut décidée.

Le procureur général voulut procéder lui-même à l'interrogatoire de l'argentier. A brûle-pourpoint, il demanda: — Qui a incendié la maison du marchand de la rue des Lombards ? Le Juif se mit à rire. — Cherchez, dit-il. Le magistrat, avec colère, menaça Kanuf: — Je te jure, s'écria-t-il, qu'il y a, ici, de quoi te délier la langue. Parle-moi et vitement si mieux tu n'aimes que mesure le bonnet l'arrache les paroles du gosier.

Alors, simplement, Kanuf déclara: — Eh bien, permettrait-il d'étaler les turpitudes de l'épouse de Charles VI ?

Le procureur général convoqua dix conseillers des enquêtes et six de la Chambre des requêtes, ainsi que le premier président et les présidents à mortier.

La discussion fut vive. Certains inclinaient aux poursuites, d'autres au classement sans suite. M<sup>e</sup> Porquois, lui, revenait incessamment au vidame de Maulle.

— Faites ce que vous voudrez, disait-il, de Balthazar Kanuf, mais, au moins, messeigneurs, rendez la liberté à un innocent. N'est-il pas cruel de voir ce jeune gentilhomme, si brave et si discret, payer de sa liberté et de son honneur un crime qu'il n'a pas commis ?

Le Conseil n'osa prendre aucune décision. Pendant plusieurs jours il hésita... Cette incertitude pouvait se prolonger longtemps.

La mort de Kanuf y mit fin. Un matin on le trouva sans vie dans sa prison. Avait-il été assassiné ? Mystère...

Les juges parent, sans crainte, faire son procès. Les révélations compromettantes n'étaient plus à redouter.

### Kanuf convaincu :

1<sup>o</sup> d'avoir, par malice et méchanceté, incendié les magasins du marchand florentin de la rue des Lombards ;

2<sup>o</sup> d'avoir enlevé et occis la plus jeune des filles dudit marchand par ses opérations de magie ;

3<sup>o</sup> d'avoir ensauvreté jeté le cadavre dans la Seine ;

4<sup>o</sup> d'avoir, au moyen d'émissaires habilement jetés dans le peuple, tenté de faire passer sa propre culpabilité sur la tête du vidame de Maulle ;

— fut, pour tous ces faits, condamné à être rompu vif et pendu. Mais comme il était décédé par avance, la sentence fut exécutée en effigie.

La vie du vidame et l'honneur du trône étaient saufs et c'était là l'essentiel.

Rendu à la liberté, Louis de Maulle s'en fut trouver son avocat et le remercia avec effusion. M<sup>e</sup> Porquois refusa tout honoraire. Et, comme le vidame insistait, il dit en souriant: « Laissez faire le temps: un jour viendra, j'en ai peur, où j'aurai besoin de votre bourse et de votre protection. Je vous promets alors d'avoir recours à vous. »



Le vidame de Maulle et Isabeau de Bavière.

Plus de vingt ans s'écoulèrent. En 1422, Charles VI mourut. Isabeau de Bavière, devenue régente, assouvit ses rancunes. Elle sacrifia à sa haine tous ceux qui avaient entravé ses caprices. M<sup>e</sup> Léonard Porquois était en danger. Il se souvint du service qu'il avait rendu, jadis, au vidame. Celui-ci avait conservé un grand empire sur l'esprit de la reine; il en usa pour favoriser la fuite de son sauveur.

Léonard Porquois se retira à Trèves où il vécut d'une rente de 300 écus que Louis de Maulle, reconnaissant, lui faisait parvenir chaque année.

### André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

André CONSTANT.

AUX ÉDITIONS BAUDINIÈRE

**GEORGES LE FÈVRE**

**Je suis un gueux**

Le hardi reporter à vocation, pendant des semaines, la vraie vie des "gueux", dans les bas fonds de LONDRES, BERLIN et PARIS.

UN SAISSANT REPORTAGE

MIEUX QUE DU ROMAN

80 croquis pris sur le vif 12 francs

**VILLIOD, DÉTECTIVE**

35<sup>e</sup> année

37, boulevard Malesherbes, PARIS-8<sup>e</sup>

TÉL. : ANJOU 06-08



# Le meurtre mystérieux d'une princesse égyptienne

Vienne, juillet 1929.

(De notre correspondant particulier.)

**P**ourquoi le capitaine en retraite Félix Gartner Edlen von Romanbruck, presque quinquagénaire, deux fois marié et père de quatre enfants, a-t-il tué la jeune et belle princesse égyptienne Djidji Mouheb ? Le mystère de ce crime, qui avait provoqué une grosse émotion à Vienne, en Egypte et dans tous les milieux diplomatiques, n'a été éclairci qu'en partie par le procès du meurtrier, qui vient de se terminer par une condamnation à 12 ans de travaux forcés.

## Crime passionnel ?

Crime passionnel, certes. Mais quelle était la véritable passion de cet homme vieillissant et replét, autrefois « brillant » officier de dragons, qui s'était fait pourtant réformer quatre jours après le commencement des hostilités, pour une chute de cheval, l'oisif qui avait ruiné sa première femme et en épousa une autre, plus âgée que lui, pour pouvoir, grâce à son argent, entretenir des relations dans les milieux diplomatiques de Vienne et couriser la princesse égyptienne, immensément riche ?

Est-il seulement capable d'avoir une de ces passions totales, dévorantes dont la violence fait chavirer la raison ?

N'est-ce pas plutôt un ambitieux, un vaniteux et un raté, un homme incapable de tout effort, survivant lamentable de l'ancienne caste militaire austro-hongroise, ruinée par la révolution, chevalier d'une triste industrie, qui s'est vengé sur la malheureuse princesse de l'échec d'un fol espoir ?

Et quelle était la vraie nature de ses relations avec la belle égyptienne ?

Quelle femme était-elle ? Aimait-elle vrai-



Le capitaine Gartner von Romanbruck.

ment l'ancien capitaine de cavalerie quinquagénaire ?

Avait-elle pitié de lui ? Était-ce la jeune fille douce et sentimentale que représentent ses parents et amis, ou bien une femme sensuelle et dépravée, l'aventurière cherchant des sensations imprévues, comme le prétend Gartner.

Autant d'énigmes psychologiques.

## La soirée du « Konzerthaus »

Le soir du 3 novembre 1928, toute la haute société de Vienne assistait au concert du célèbre violoniste Vasa Priboda, dans la grande « Maison des concerts » (Konzerthaus).

L'entr'acte venait de finir. Une foule élégante se pressait à la porte de la salle. Un couple — un homme d'un certain âge et une dame très élégante et belle — était resté au foyer. Ils parlaient avec animation. La dame montrait des signes d'impatience. A plusieurs reprises elle voulait s'en aller, mais l'homme la retenait chaque fois. Elle fit enfin avec sa tête un geste de dénégation.

**SANS MAJORATION**  
appareils photographiques  
des grandes marques  
**KODAK-PATHÉ**  
**HERMAGIS**  
**DEMARIA-LAPIERRE**

**Voigtländer**  
PAYEMENT A PARTIR DE  
**30 francs par mois**  
Demander renseignements et catalogues  
franco à :

**Radio-Plan**  
2, r. de Landry - SO. r. de Bondy - PARIS (XV)

énergique et avança de quelques pas dans la direction de la salle.

Alors quatre coups de revolver retentirent l'un après l'autre. La jeune femme tomba, perdant son sang en abondance. L'homme fourra son revolver dans sa poche et descendit l'escalier en courant et criant :

« A l'assassin ! A l'assassin ! arrêtez-le ! »

Les contrôleurs qui n'avaient vu passer personne se précipitèrent sur lui, l'arrêtèrent et le désarmèrent.

Quand arriva l'agent de service, le meurtrier lui déclara :

« Je suis Félix Gartner, capitaine de dragons. J'ai tué ma fiancée, une princesse égyptienne. »

Et ceux qui l'entendirent eurent l'impression très nette qu'il tenait beaucoup à ce qu'on sût que sa victime n'était pas une roturière quelconque, et que lui, Gartner, était un homme aux relations princières.

Il déclara qu'il n'avait pas l'intention de tuer la princesse Djidji, mais qu'il avait eu avec « sa fiancée » une altercation très vive qui lui fit « perdre la raison ».

Mais deux témoignages vinrent, immédiatement, contredire ses affirmations.

Un commissaire de police, le Dr Patzak, avait vu, de l'entrée de sa loge, que Gartner poursuivait sa victime qui s'en allait rapidement et visait à chaque coup de revolver.

Le consul d'Egypte, Sourou Bey, déclara que Gartner lui avait dit la veille :

« Nous nous aimons. Si le pacha ne donne pas son consentement, il arrivera un malheur. Je suis un officier et j'ai toujours mon revolver sur moi ! »

**La belle vie du dragon viennois**  
Félix Gartner avait commencé son service en 1900 au 11<sup>e</sup> régiment de dragons. Il épousa en 1909 la fille du tailleur de l'empereur François-Joseph, qui lui apporta en dot un riche domaine et une somme rondelette.

Devenu subitement riche, il donna sa démission et se retira dans ses terres. Après avoir fait tranquillement la guerre en qualité d'officier de remonte, il voulut continuer, après l'armistice, la vie du gentilhomme campagnard.

Mais il se montra mauvais administrateur, s'endetta, et bientôt des difficultés financières le brouillèrent avec sa femme. Il alla habiter Vienne, y mena une vie dissipée, fit des dettes, spécula à la Bourse et ruina complètement sa femme. Le domaine de Bruckhof fut saisi par les créanciers et Mme Gartner se retira dans une autre petite propriété qu'elle possédait.

## Secondes noces

A la fin de 1924, Gartner fit connaissance à Vienne de la veuve d'un Anglais qui s'était occupé de pétrole, Mrs Mac Corvey. Elle était de sept ans plus âgée que lui, mais possédait une fortune considérable. L'ancien officier de cavalerie déploya tous ses charmes et parvint à attirer le cœur de l'Anglaise vieillissante. Elle lui avança 50.000 shillings pour s'indemniser « sa première femme, plusieurs milliers pour la procédure de divorce et une vingtaine de mille shillings pour calmer les créanciers les plus exigeants.

En mars 1927, ils se marièrent. Le capitaine Gartner demanda à sa fiancée la permission d'inviter à leur mariage une de ses amies, la princesse égyptienne Djidji. L'Anglaise, très flattée, donna son consentement et, en effet, la belle princesse, accompagnée d'une parente, vint assister à la cérémonie.

Les nouveaux mariés partirent ensuite en voyage de noces à Cannes. Ce fut, naturellement, l'Anglaise qui paya. A Cannes, Gartner déclara subitement à sa femme qu'il avait perdu au jeu tout l'argent qu'elle lui avait imprudemment confié. La lune de miel dut être interrompue et Mme Gartner partit pour Londres pour arranger ses affaires financières.

**La princesse Djidji**  
Le mari retourna à Vienne et recommença à fréquenter la princesse Djidji, dépensant sans compter l'argent que lui envoyait de Londres sa nouvelle femme.

L'Anglaise revint à Vienne en juin 1927 et trouva son mari complètement changé à son égard. Il devint froid, brutal, la délaissait complètement et passait toutes ses nuits dehors. Bientôt elle apprit qu'il voyait souvent l'Egyptienne, qui était, disait-on, amoureuse de lui. Elle lui proposa de divorcer à l'amiable, sans scandale. Mais Gartner réclama de l'argent. Sa femme lui intenta alors un procès en divorce. Le divorce fut prononcé en 1928 contre Gartner.

Libre de nouveau, Gartner demanda alors la main de la princesse égyptienne à son père, Mouheb Pacha, qui se trouvait à cette époque en Egypte.

Mais comment Gartner avait-il connu la princesse et quels furent exactement les rapports entre les deux « fiancés » ? Voici comment Gartner lui-même présenta son roman avec la princesse Djidji devant la cour d'assises.

Une nuit sur l'« Opernring »

Se promenant une fois vers minuit sur l'Opernring, qui correspond aux grands boulevards parisiens, il rencontra deux jeunes femmes, deux sœurs, les suivit et fit bientôt connaissance.

L'une d'elles déclara être artiste lyrique, l'autre, élève du conservatoire. Il les invita dans un bar. Elles étaient très libres de manières. Gartner prétend avoir eu dès le premier instant l'impression d'avoir plu à la plus jeune, la princesse Djidji. Elle consentit très vite à devenir sa maîtresse, mais exigea qu'il présentât un certificat médical, constatant qu'il n'avait pas de maladies vénériennes. Gartner raconta au tribunal avec force détails tout ce qui se passa dans le cabinet particulier d'un restaurant après la production du certificat.

Il prétend que la princesse était d'une sensualité anormale, qu'elle avait commencé « déjà en Egypte, quand elle était encore petite fille, et qu'à Vienne elle l'avait trompé plusieurs fois, bien qu'elle lui eût juré fidélité sur le Coran.

## Le pacha à la barre

Le père de la victime, Mouheb Pacha, dans une déposition impressionnante, défendit, en un français très oriental, l'honneur de sa fille. Il s'était opposé énergiquement au projet de mariage de Djidji avec Gartner et ne voulut jamais recevoir « cet aventurier ». Il reconnut pourtant que Gartner exerçait sur sa fille une « influence hypnotique » et que toute sa famille avait dû intervenir pour empêcher cette union. Il affirma avec émotion que sa fille était vierge et exigea que la preuve en fût faite devant le tribunal.

Et, en effet, un des experts le Dr Haberdia, fit un exposé savant, appuyé par une démonstration des préparations anatomiques, qui impressionna fort l'élegant public, presque exclusivement féminin, qui se pressait dans la salle d'audience.

Les jurés — cinq femmes et sept hommes — parurent convaincus par la déposition du pacha et celle de l'expert.

## Le mystère reste entier

Mais, en admettant même que les relations entre les fiancés n'aient pas été si intimes que le voudrait faire croire Gartner, il n'est pas douteux tout de même que la princesse n'était pas restée indifférente à son égard et qu'elle lui avait donné son consentement. Il semble bien aussi qu'elle avait approuvé son mariage avec l'Anglaise, qui devait donner à Gartner les moyens néces-



La princesse Djidji Mouheb.

saires pour se maintenir au niveau de la vie que menait la princesse et dans l'avenir rendre possible leur union.

Mais s'étant heurtée à la résistance opiniâtre de sa famille, Djidji décida de rompre avec Gartner. Elle lui déclara que son père voulait la marier avec le prince Omar Hamim, immensément riche, mais qu'elle n'aimait pas. Elle promit même à Gartner de divorcer le plus rapidement possible pour l'épouser, même contre la volonté de ses parents.

Au concert de Bihoda, ils eurent leur dernière explication à ce sujet, explication qui dut se terminer par le drame.

Amant bafoisé, ou aventurier, voyant s'évanouir sa dernière chance et combien éblouissante ! Gartner tira, et l'imprudente orientale, qui s'était égarée une nuit dans l'avenue de la capitale de l'empire déchu, emporta dans la tombe le secret de leurs amours.

Frédéric VAN DERER.

--- CHÈNE MASSIF 2600 ---

le CATALOGUE que vous offre gratuitement

**G. Bleustein** Tous nos meubles sont vendus avec de grandes facilités de paiement

n'est pas un catalogue c'est le livre documenté d'un technicien du meuble.

Expédition franco de port et d'emballage

Un tel livre vous forcera à nous rendre visite à

**L'AMEUBLEMENT MODERNE**

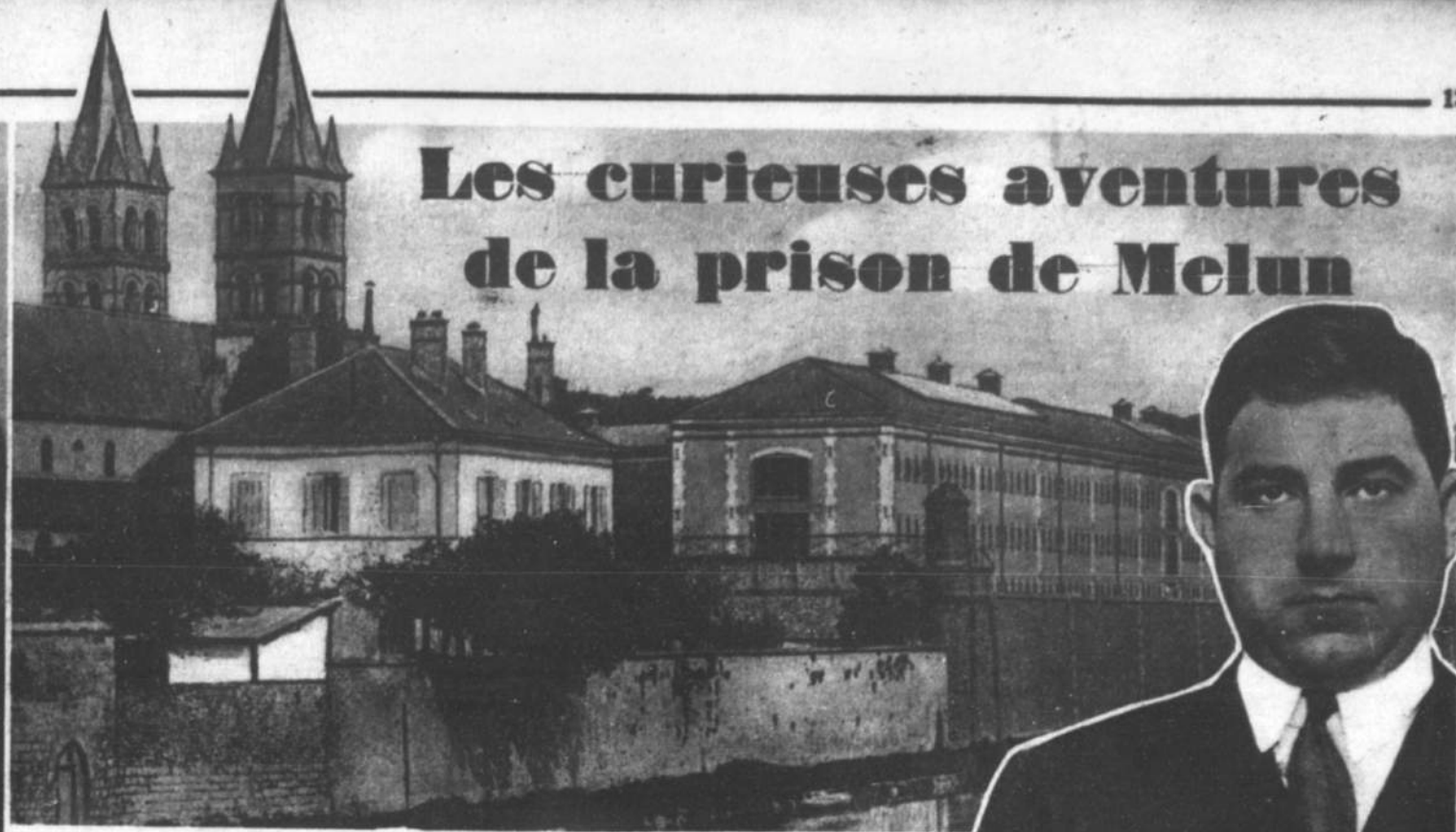
**154 Boul Magenta Paris 154**

(Angle hôpital Lariboisière)

**DÉCOUPEZ CE BON** et envoyez-le avec votre adresse à G. BLEUSTEIN 154, Bd Magenta qui vous enverra gratuitement son merveilleux Catalogue N° 101

Pendant nos travaux d'agrandissements : Solde de mobiliers fin de séries Exceptionnellement, nos magasins resteront ouverts le Lundi 15 Juillet, toute la journée.

# Les curieuses aventures de la prison de Melun



La prison de Melun et deux de ses cambrioleurs, Ghiglia, à droite, et Caille, à gauche.

**i**l y aurait une étude bien curieuse à faire sur les prisons de France. Elles ont chacune leur âme, leur caractère propre. Les unes, comme la prison de Limoges, semblent avoir les portes d'entrée grandes ouvertes et les portes des cellules ne paraissent guère mieux fermées. On s'y évade aisément ; des femmes détenues y accouchent et font disparaître leurs enfants ; on y tente des suicides « au chiqué » ; on passe des échelles de soie et des billets de mille aux prisonniers, ainsi qu'il est de bonne tradition dans les romans-feuilletons qui se respectent.

D'autres sont graves : telle est la Santé. On n'y badine pas et il faut pour s'en évader user d'astuces téléphoniques et de hautes complaisances.



Gattuso.

D'autres sont tragiques : de la prison de Rambouillet on ne sort volontairement qu'avec du sang sur les mains, un crime sur la conscience.

La prison de Poissy (la maison centrale serait une expression plus exacte) est renommée pour les relations qu'on y peut nouer. C'est généralement là que les bandits font connaissance, et que, pas encore dégoûtés d'un métier ingrat, ils préparent de nouveaux coups qu'ils exécuteront une fois libérés.

Saint-Pierre, à Versailles, eut, un temps, des gardiens qui étaient des prés, des prés indulgents pour fils prodiges. Le soir, ils allaient faire leur belotte au café du coin et confiaient les clés des cellules et le corps de garde à quelque dénué. Il fallut une inspection inopinée, puisqu'un prisonnier eut l'idée de forcer le barrage que lui opposait l'homme de garde — un camarade de chaîne, — pour mettre fin à ce régime étrange d'une prison gardée par ses prisonniers.

Mais l'une des plus curieuses est sans contredit la prison de Melun. On ne s'en évade pas. Bien au contraire, on y pénètre pour enlever des documents intéressants la défense nationale ou des coffres-forts renfermant la solde des gardiens endormis et des prisonniers vigilants.

## Un château fort dans une île

Certes, la maison centrale de Melun n'a rien d'une redoutable forteresse. Toutefois, sa porte principale, découpée dans un bois d'une prodigieuse épaisseur que protègent de nombreux clous d'acier, est assez rebattive et de nature à décourager toute tentative d'éfractation.

Située dans une île enserrée par deux bras de la Seine, elle ressemblerait à un château fort si ses murailles, au lieu d'être en pacifiques briques rouges, étaient en sombres pierres meulières. Cent cinq gardiens y veillent sur près de 1.000 prisonniers dont certains sont de marque. N'est-il pas parmi eux le beau Serge de Lenz, qui aimait tant « le monde » qu'il s'y laissa prendre, et une autre illustre personnalité que l'amour des trop jeunes filles a perdu ?

Tout cela n'aurait sans doute pas suffi à sa gloire. Il a fallu que deux événements extraordinaires vissent attirer l'attention

sur la prison de Melun pour qu'elle entrât dans la catégorie des étranges prisons qui semblent mal correspondre à leur destination et à l'idée qu'on en peut avoir : en novembre 1926, on découvrit que des fonctionnaires étaient corrompus par des prisonniers ; que des détenus, travaillant à l'imprimerie, volaient des documents ; en juillet 1928, le coffre-fort de la prison disparaissait.

## De l'effet du tabac sur le régime pénitentiaire.

Donc, en novembre 1926, un bruit léger rusa le sol.

On chuchotait qu'il se passait « des choses » à la prison de Melun. Quelques mots, même chuchotés, ne tardent pas à tomber dans l'oreille d'un journaliste qui n'est pas un sourd.

La presse fut donc alertée presque au même temps que M. Vermesch, commissaire à la première brigade mobile, mais moins que celui-ci elle se montra discrète. Elle envoya des reporters qui virent M. Samson, le directeur de la prison. C'est un bon géant que cette histoire ennuya. Il disait volontiers : « Vous venez pour l'affaire des tabacs ? » puis se taisait. Il y avait en effet une histoire de tabac. Les détenus étaient subrepticement ravitaillés en cigarettes par des gardiens qui vendaient les paquets à des prix prohibitifs. Ils avaient tort. Deux furent mis à pied ; deux autres furent poursuivis et plus tard condamnés. Mais ce n'était pas tout, ce n'était même rien. Les journalistes, à l'encontre des prisonniers qui se trouvaient là, lorsqu'ils eurent une fois mis le pied dans la maison centrale, n'en voulurent plus partir avant qu'ils n'eussent sondé les coins et recoins des geôles, les coins et les visières des détenus.

Ils apprirent de curieuses choses.

## Tout le monde ne doit pas être typographe

La prison de Melun est une sorte de succursale de l'Imprimerie Nationale. On y fait aussi, je le sais bien, des chaussons de



Serge de Lenz.

lièstère, des lampions tricolores et des somniers métalliques, mais les plus distingués d'entre les reclus sont employés à l'imprimerie. De là sortent des documents officiels. Certains ne seront jamais lus par personne ; ce sont de remarquables études sur des sujets profonds tels la dératisation dans les ports ou de l'importance du calot sur le crâne d'un fantassin ; d'autres, aussi officiels mais plus importants, sont aussi l'œuvre des prisonniers : le Bulletin de Police Criminelle est fabriqué par des criminels, ce qui est curieux ; des codes militaires sont fabriqués par ces hommes dont le sens patriotique est rien moins que développé ; enfin des cartes d'inspecteurs de police sortent aussi de leurs mains.

Evidemment, un prisonnier n'ayant que de bonnes intentions n'aurait pas l'idée d'utiliser ces cartes : depuis Vidocq, on ne cite pas d'exemple qu'un malfaiteur soit devenu un honnête policier.

Mais tous n'ont pas de bonnes intentions. Il en est qui se disent : « Mettons ça dans notre poche ; ça peut toujours servir. » Ça servait en effet, plus tard, à la libération, pour commettre de nouveaux méfaits.

Enfin, un code militaire, le Code Afno, disparut. Il était sorti dans une couverture de livre. C'est même la disparition de ce document intéressant la défense nationale qui fit bouger la police. Le trafic des tabacs et celui des cartes d'inspecteurs ne l'intéressaient pas.

Vers midi, deux autres individus vinrent le rejoindre, ils déjeunèrent ensemble et prirent le train pour Paris. Le premier de ces deux hommes revint le lendemain, jeudi 21, et déjeuna à l'hôtel. Il ne monta pas dans la chambre où se trouvait toujours le carton qu'avait apporté le prisonnier libéré la veille. Il resta seul jusqu'au soir, attendant visiblement quelqu'un.

A 21 heures, une automobile vint s'arrêter presque en face du numéro 21 de la rue de France.

Quatre hommes en descendirent. Ils furent rejoints par celui qui les avait attendus durant l'après-midi et, dans la soirée, ils partirent tous les cinq.

Le prisonnier, c'était Ghiglia, libéré de la prison centrale le 21 juin. Des dénonciations donnèrent ensuite les noms d'autres complices : Caille, Pansu, Gattuso, Boudet, Theillaumas.

Ghiglia a du bagout ; il est ironique et sentimental tour à tour ; Gattuso est un géant capable de porter seul le coffre-fort de 200 kilos et capable d'être « roulé » par tous les autres ; Caille est son manager ; Pansu est une canaille décidée, prête à tout.

Mais ces quatre-là sont beaucoup plus discrets que les deux autres et la police s'est avérée impuissante à leur faire dire comment ils avaient pu, sous les yeux et à la barbe des 105 gardiens, descendre un coffre de 200 kilos, le descendre d'une hauteur de 20 mètres, lui faire traverser un bras de Seine et l'éventrer plus loin sans attirer l'attention de personne.

Il n'y a qu'à la prison de Melun qu'on pouvait voir de ces choses-là. Elles sont de nature à réconcilier les bandits les plus endurcis avec le régime pénitentiaire français.

Marius LARIQUE.

## COLLECTION GASTON LEROUX

Les meilleures œuvres du célèbre romancier

Vos meilleures heures de vacance se passeront à lire ces merveilleuses histoires

DE L'AVENTURE DU MYSTÈRE DU DRAME

Vient de paraître : Le crime de Rouillabille La double vie de Théophraste Longuet

Le Volume broché 3 fr. 50 illustré



# grand roman d'aventures

# quatre justiciers

par EDGAR WALLACE

Traduit de l'anglais par Georges Mal

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre reçoit de mystérieuses lettres de menaces signées « Les Quatre Justiciers ». Ces lettres exigent, sous peine de mort, le retrait d'un projet de loi sur l'extradition des exilés politiques. Tandis que les journaux de Londres consacrent à ces étranges « Justiciers » des articles passionnés, le moment approche où le ministre condamné devra présenter son projet de loi. La Siréide elle-même le supplie d'y renoncer. Il refuse. Et à l'heure fatale, le châtiment est exécuté, le ministre s'effondre, foudroyé.

**A**URAIT-CE été possible ?  
— Je ne le pense pas.  
Le président du jury :  
— Y'avait-il, dans la pièce, un endroit par lequel ce gaz aurait pu y être introduit ?  
Le témoin hésita :  
— Non, si ce n'est cependant une vieille conduite à gaz désaffectée, aboutissant sur le mur, au-dessus du bureau. (Sensation.)  
— N'y avait-il aucune trace de la présence d'un tel gaz dans la pièce ?  
— Absolument aucune.  
— Aucune odeur ?  
— Aucune.  
— Mais certains gaz, mortels au premier chef, comme par exemple l'oxyde de carbone, n'ont pour ainsi dire pas d'odeur ?  
— Oui, de tels gaz existent.  
Le président du jury :  
— Avez-vous fait analyser l'air de la pièce ?  
— Non ; mais je pénétrai dans le bureau avant qu'aucun gaz eût pu se dissiper ; j'aurais remarqué quelque chose.  
— La pièce était-elle en désordre ?  
— Sauf en ce qui concerne les objets qui se trouvaient sur le bureau, il n'y avait aucun désordre.

prêta serment et l'autorisation lui fut donnée de témoiner de sa place, c'est-à-dire de la table du solliciteur, sur laquelle il avait disposé un important amas de notes. Une demi-heure durant, il fit un exposé purement technique de ses observations. Il y avait trois causes possibles à la mort du ministre ; cette mort pouvait être naturelle, étant donnée la maladie de cœur de sir Philipp Ramon ; elle pouvait avoir eu lieu par asphyxie ; elle pouvait être due à un coup violent qui, grâce à quelque extraordinaire procédé, n'aurait pas laissé de contusion.  
— Avant-on découvert des traces de poison ?  
— Non.  
— Avez-vous entendu le précédent témoin ?  
— Oui.  
— Et particulièrement la partie de sa déposition ayant trait à une tache noire ?  
— Avez-vous examiné cette tache ?  
— Oui.

**A**près que la déposition eût pris fin sur l'examen de la tache, le président du jury dit :  
— Vous a-t-elle suggéré quelque chose ?  
— Oui ; elle me paraît avoir été provoquée par un acide.  
— Acide carbonique, par exemple ?  
— Oui ; mais je répute qu'elle m'a paru provoquée par un acide ; en fait, aucune trace d'acide n'a été découverte.  
— Vous avez vu la main de l'homme ?  
— Oui.  
— La tache avait-elle le même caractère ?  
— Oui ; mais elle était plus large et plus irrégulière.  
— Pas de trace d'acide ?  
— Aucune.  
Le président du jury :  
— Les-uns ou au courant des versions plus ou moins fantastiques émises par la presse et par le public ?  
— Oui ; je les ai examinées avec soin.  
— Aucune d'elles n'a retenu votre attention ?  
— Non.  
— Les gaz ?  
— Impossible ; ils auraient agi, dans une mesure quelconque, sur les personnes qui entrèrent dans le bureau du ministre quelques secondes après sa mort.  
— Ou bien l'introduction dans la pièce d'un poison subtil qui se serait dissipé immédiatement après avoir asphyxié ?  
— La science médicale ne connaît aucun poison de ce genre.  
— Vous avez vu la rose trouvée dans la main de sir Philipp ?  
— Oui.  
— Comment expliquez-vous la présence de cette fleur dans sa main ?  
— Je ne m'en explique pas. Et la présence de la tache ?  
— Pas davantage.  
Le président du jury :  
— Vous ne vous êtes pas formé une opinion quant à la cause de la mort ?  
— Non ; je m'en tiens simplement aux trois hypothèses que j'ai formulées.  
— Croyez-vous à l'hypnotisme ?  
— J'entends une sorte de défilé, puis un cri poussé par sir Philipp, et j'entreprends alors d'enfoncer la porte.  
Le président du jury :  
— Elle était fermée ?  
— Oui ; et sir Philipp était seul ?  
— Oui ; il l'avait voulu ainsi.  
— Après le drame, avez-vous procédé à un examen systématique du ministère, aussi bien intérieur qu'extérieur ?  
— Oui.

— Avez-vous trouvé quelque chose ?  
— Rien, si ce n'est que n'ayant fait une découverte curieuse en soi, mais n'ayant pas de rapport possible avec le crime.  
— De quoi s'agissait-il ?  
— De la présence, sur l'appui de l'une des fenêtres du bureau, de deux moineaux morts.  
— Ont-ils été examinés ?  
— Oui, mais le chirurgien qui les disséqua conclut qu'ils étaient morts de froid, et tombés sur l'appui du bord du toit.  
— Ils ne contenaient aucune trace de poison ?  
— Aucune qui ait été décelée.  
A ce moment sir Francis Katling fut rappelé. Il avait vu les moineaux et n'avait pas trouvé de trace quelconque de poison.  
— En admettant l'utilisation par les assassins d'un gaz tel que nous l'avons décrit précédemment, c'est-à-dire d'un gaz mortel ayant la propriété de se dissiper rapidement — la fuite par les interstices de la fenêtre d'une quantité minime de ce gaz aurait-elle pu causer la mort de ces moineaux ?  
— Oui, s'ils s'étaient trouvés sur l'appui à ce moment.  
Le coroner interroge le témoin en ce qui concernait les rapports de la police avec Billy Marks.  
— Cette tache découverte dans les mains du ministre et de l'homme existait-elle également dans celle de Marks ?  
— Non.

— Avez-vous remarqué ce brillant président du jury que nous avons vu aujourd'hui ?  
— Oui ; et je pense même qu'il ferait un meilleur homme de loi qu'il n'est homme d'affaires.  
— Ah ! vous le connaissez ?  
— Oui, répondit le receveur des finances, l'autre diable, il était persuadé qu'il révolutionnerait Londres avec ses reproductions de tableaux célèbres, etc. C'est à lui que nous avions loué la maison Etherington, mais il la quitte.  
— Il a écouté dans ses projets ? demanda le coroner étonné.  
— Pas exactement, non. Mais enfin il renonce à poursuivre cette affaire. Il dit que le climat ne lui convient pas... Quel est son nom, déjà ?  
— Manfred, répondit le coroner.

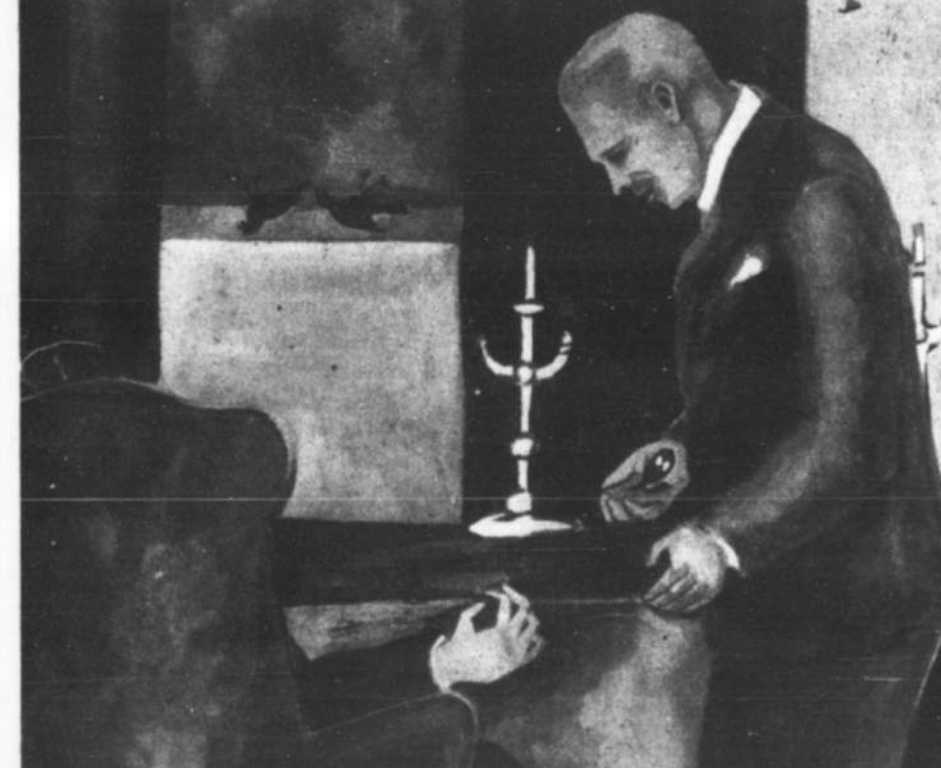
— Avez-vous remarqué quelque chose de particulier concernant la main qui contenait cette fleur ?  
— Oui. La peau, à l'emplacement de la fleur, était marquée d'une tache noire, ronde. (Sensation.)  
— Savez-vous quelle était l'origine de cette tache ?  
— Non.  
Le président du jury :  
— Que dites-vous, après avoir trouvé ce bouton de rose ?  
— Je pris toutes les roses, l'eau dans laquelle elles avaient baigné, ou plutôt ce qui en restait dans le buvard propre qui l'avait pompée, et j'en voyai le tout aux laboratoires de Scotland Yard pour analyse.

**C**oncluez-vous le résultat de cette analyse ?  
— Antant que je le sache, elle n'a rien révélé.  
— Cette rose que vous avez en votre possession fut-elle également analysée ?  
— Oui.  
Le secrétaire général donna alors le détail des mesures qui avaient été prises par la police. Il était impossible à quiconque, affirma-t-il avec force, d'entrer au 41 de Downing street ou d'en sortir sans être vu. Aussitôt après le meurtre, l'ordre avait été donné aux policiers de continuer leur faction. La plupart d'entre eux, ajouta le témoin, avaient été de service vingt-six heures durant.  
— C'est à ce moment que prit place l'incident le plus sensationnel de l'instruction. Il se produisit avec un soulèvement de l'effet le plus dramatique et fut le résultat d'une question posée par le coroner qui consultait sans cesse la déposition écrite du secrétaire général de la siréide.

**V**ous savez qui est l'homme appelé l'homme ?  
— Oui. Il était l'un de ceux qui s'intitulent « Les Quatre Justiciers ».  
— Une récompense avait été offerte pour son arrestation ?  
— Oui.  
— Il est soupçonné de complicité dans le meurtre de sir Philipp Ramon ?  
— Oui.  
— A-t-il été découvert ?  
— Oui.  
Un chœur de cris de surprise accueillit cette réponse monosyllabique.  
— Quand l'a-t-on découvert ?  
— Ce matin.  
— Où ?  
— Dans les marais de Romney.  
— Il était mort ?  
— Oui. (Sensation.)  
— Le cadavre présentait-il quelque chose de remarquable ?  
— Toutes les respirations étaient suspendues ; tous les yeux étaient fixés aux lèvres du témoin ; « Vous ne vous êtes pas formé une opinion quant à la cause de la mort ? »  
— Non ; je m'en tiens simplement aux trois hypothèses que j'ai formulées.  
— Croyez-vous à l'hypnotisme ?  
— J'entends une sorte de défilé, puis un cri poussé par sir Philipp, et j'entreprends alors d'enfoncer la porte.  
Le président du jury :  
— Elle était fermée ?  
— Oui ; et sir Philipp était seul ?  
— Oui ; il l'avait voulu ainsi.  
— Après le drame, avez-vous procédé à un examen systématique du ministère, aussi bien intérieur qu'extérieur ?  
— Oui.

**C**hapitre XII  
**Conclusion**  
Falmouth était assis en face du directeur de la siréide, ses mains croisées devant lui sur le bord du bureau. Sur le buvard, était étalée une mince feuille de papier gris.  
Le directeur la prit de nouveau et la relut :  
« Lorsque vous recevrez ceci, ce qui, faute de mieux, se nomme eux-mêmes les « Quatre Justiciers », se seront dispersés à travers l'Europe, et il est peu probable que vous trouviez jamais leur trace. Sans aucun esprit de vanité, nous prétendons avoir accompli la tâche que nous nous étions imposée. Sans aucune hypocrisie, nous déclarons encore notre regret d'avoir eu à exécuter sir Philipp Ramon. Vous annoncez que ce meurtre a pu sembler être le résultat d'un accident. La faute en est à l'homme qui se trompa — et qui d'ailleurs paya son erreur. Nous dépendions trop de lui, de ses connaissances techniques. Des recherches poussées vous permettraient peut-être de retrouver le négociant et mort de sir Philipp Ramon. Et, si ces recherches sont menées à bien, elles vous prouveront une fois de plus que nous n'avons pas menti. Adieu. »  
— Cela ne nous apprend rien, dit le directeur. Falmouth bocha la tête avec désespoir.  
— Des recherches ! s'exclama-t-il amèrement ; nous avons fouillé, sondé, examiné le ministère d'un bout à l'autre. Où pourrions-nous chercher encore ?  
— Vous n'avez rien trouvé, parmi les papiers de sir Philipp, qui aurait pu vous mettre sur une piste ?  
— Rien de remarquable.  
— Le directeur de la siréide regardait pensivement son porte-plume.  
— Sa maison de campagne a-t-elle été examinée ?  
— Falmouth fit une grimace.  
— Je n'ai pas pensé que ce fût nécessaire.  
— Portland Place non plus ?  
— Non ; la maison était fermée au moment du crime.  
Le directeur se leva.  
— Faites-y un tour, conseilla-t-il. Adressez-vous aux exécuteurs testamentaires si besoin est.  
Le détective héla un hansom et, un quart d'heure plus tard, il sonnait au sombre portail de Portland Place. Un valet à la mine grave ouvrit ; c'était le propre valet de sir Philipp, et Falmouth, qui le connaissait, le salua d'un signe de tête amical.  
— Je voudrais examiner la maison, Perks, dit-il. N'a-t-on rien touché ?  
— Non, monsieur Falmouth, la maison est dans l'état où sir Philipp l'a quittée. Il n'a même pas encore été procédé à l'inventaire.  
Le détective traversa la froide antichambre.  
— Je voudrais commencer par le bureau.  
— Je pense que ce sera difficile, monsieur.  
— Pourquoi ? questionna le détective.  
— C'est la seule pièce de la maison dont je n'ai pas la clé, monsieur. Sir Philipp la conservait toujours sur lui. Vous comprenez, en sa qualité de ministre et comme d'autre part c'était un homme très soigneux, il était presque maniaque quant à l'accès de cette pièce quel que fût d'autre que lui.  
Falmouth réfléchissait. Les clés trouvées sur le ministre des Affaires étrangères au moment de sa mort avaient été déposées à Scotland Yard.  
Il griffonna quelques mots à l'adresse de son chef et les lui envoya par un valet, auquel il enjoignit de prendre un cab.  
Pendant qu'il attendait la réponse, il interrogea le valet particulier du ministre :  
— Où étiez-vous lorsque le meurtre a été commis, Perks ?  
— A la campagne ; vous vous rappelez que sir Philipp avait donné congé à tous ses serviteurs.  
— Et la maison, ici ?  
— Elle était vide, absolument vide.  
— Rien n'a pu vous faire penser, lors de votre retour, que la maison eût été visitée ?  
— Non, monsieur, et d'ailleurs il serait presque impossible de la cambrioler. Elle contient plusieurs signaux d'alarme directement reliés au commissaire.  
— Où ?

— Vous parlez d'un coup violent qui n'aurait



— J'ai trouvé une rose dans la main du mort.

Copyright by Librairie Gallimard 1929. Tous droits de traduction, adaptation et reproduction réservés.

qui portait le nom d'une fabrique anglaise, et le reçu d'un billet pour New-York.  
Il portait les indications : « Par R. M. S. Lucania » et « trois cabines première classe ».  
Lorsque la Lucania arriva en rade de New-York, il fut minutieusement fouillé de la poupe à la poupe ; mais les Quatre Justiciers n'y furent pas découverts.  
— C'était... Gonzalez qui, gracieusement, avait laissé cet « indice » pour les détectives.  
FIN.

**UN VÉLOCIPÈDE**  
Le Vélocar  
Plein rapide et plus confortable qu'une bicyclette ; PÉRIÉRES, 3 TITRES  
Dem. notice détaillée (Lettres lisses pour réponse)  
MOCHET 64, Rue Royale de Paris et, PEYRANX (Seine)

**POUR LA MER**  
Soutiers de bains « Royal » tout caoutchouc, semelle crêpe, peinture 25 à 41.  
Le palmier... 20.  
Grand choix de costumes de bains Jantzen, pelisses, etc.  
Propulseurs amovibles « Johnson » Baby 1 C.V. 3.750  
Johnson Type Touriste 3 4.900  
Johnson Type Vedette 10 6.250  
Lutétia 2 C.V. 3.287  
3 C.V. 4.900

**MESTRE & BLATGÉ**  
SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL 12.500.000 FRANCS  
46-48, avenue de la Grande-Armée et 5, rue Brunel - PARIS  
Tout ce qui concerne l'automobile, la vélocipédie, les sports et la T. S. F.  
Catalogue Sports et Jeux D. 496 pages, 8.000 gravures, 25.000 articles Franco : 5 francs

**SOMMER, DÉTECTIVE**  
POLICE PRIVÉE 30<sup>e</sup> année par ex-  
Eug. avant mariage. Filature. Recherche. 91 fr.  
PAIEMENT APRÈS SATISFACTION. Louvre 71-87  
SURVEILLANCE. CONSTAT. DIVORCE.  
RENSEIGNEMENT SUR TOUT. PARTOUT.  
CONSULTATIONS GRATUITES. Ouvert de 8 à 10 h.  
CONFIDANCE. DISCRETION. SÉCURITÉ  
5, Rue ÉTIENNE-MARCEL

**M<sup>me</sup> SEVILLE VOYANTE**  
RÉUSSITE EN TOUT  
108, rue Saint-Lazare,  
Paris (9<sup>e</sup>). — Cartomancie, Graphologie, médium. Tous  
les jours, de 10 à 19 heures. — Par correspondance, 15 fr.

**LA CÉLÈBRE M<sup>me</sup> DANIEL**  
Cartomancie, Astrologie, T. S. F. Par corr. 15 fr. 30 mandat  
15, Rue Saussier-Leroy, PARIS (17<sup>e</sup>) rez-de-chausée

**Détatouage universel**  
sans plaques, sans acide. Diplômé 1928. Disparition 8 jours.  
Méthode productive pour opérer soi-même. Renseign. T. P. 1.  
Rue DIOU, 20 bis, Av. de Bobigny, Noisy-le-Sec (Seine) (S)

**Le détective E. GODDEFROY**  
est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police de Paris. Chevalier de l'ordre de la Couronne, de l'ordre d'Orange-Nassau et de l'ordre de l'Empire britannique. Officier invalide de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des tribunaux des Flandres.  
**Bureau : Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES**  
Association constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
**Siège Social : 34, rue de La Bruyère, PARIS-9<sup>e</sup>**  
Président : M. ASHELBE, Professeur à l'École de Psychologie et à l'Institut technique de criminologie.

*Cette Association a pour but :*  
— D'encourager l'étude de la police technique et scientifique et celle de la criminologie.  
— De créer une maison des détectives possédant un musée criminel, une salle de conférences, une bibliothèque, des laboratoires de photographie, microphotographie, de chimie, de physique, etc.  
— D'encourager par des récompenses les travaux intéressant la police scientifique et la criminologie.

Peut faire partie de cette Association toute personne n'ayant subi aucune condamnation portant à l'honneur.  
Le droit d'entrée est fixé à cent francs et les cotisations annuelles à deux cents francs pour les membres honoraires, à cent francs pour les détectives professionnels, à cinquante francs pour les détectives amateurs et à vingt-cinq francs pour les membres correspondants.  
Les membres de l'Association recevront un diplôme et auront le droit de mentionner sur leurs cartes et imprimés le titre de :  
**MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES**  
Cette mention figurera de concert avec un monogramme portant les lettres A. I. D. — Chaque membre recevra un insigne portant ces trois lettres.  
Toutes les demandes de renseignements concernant l'Association doivent être adressées à M. ASHELBE, 34, rue La Bruyère, à Paris.

— Avez-vous trouvé quelque chose ?  
— Rien, si ce n'est que n'ayant fait une découverte curieuse en soi, mais n'ayant pas de rapport possible avec le crime.  
— De quoi s'agissait-il ?  
— De la présence, sur l'appui de l'une des fenêtres du bureau, de deux moineaux morts.  
— Ont-ils été examinés ?  
— Oui, mais le chirurgien qui les disséqua conclut qu'ils étaient morts de froid, et tombés sur l'appui du bord du toit.  
— Ils ne contenaient aucune trace de poison ?  
— Aucune qui ait été décelée.  
A ce moment sir Francis Katling fut rappelé. Il avait vu les moineaux et n'avait pas trouvé de trace quelconque de poison.  
— En admettant l'utilisation par les assassins d'un gaz tel que nous l'avons décrit précédemment, c'est-à-dire d'un gaz mortel ayant la propriété de se dissiper rapidement — la fuite par les interstices de la fenêtre d'une quantité minime de ce gaz aurait-elle pu causer la mort de ces moineaux ?  
— Oui, s'ils s'étaient trouvés sur l'appui à ce moment.  
Le coroner interroge le témoin en ce qui concernait les rapports de la police avec Billy Marks.  
— Cette tache découverte dans les mains du ministre et de l'homme existait-elle également dans celle de Marks ?  
— Non.

La cour se dispersa. Des petits groupes s'attardant, discutaient le verdict, et le plus étonnant verdict qui eût jamais été forgé par un jury : « Mort provoquée par une cause inconnue » et homicide volontaire commis par une ou plusieurs personnes inconnues.  
— La cour se dispersa. Des petits groupes s'attardant, discutaient le verdict, et le plus étonnant verdict qui eût jamais été forgé par un jury : « Mort provoquée par une cause inconnue » et homicide volontaire commis par une ou plusieurs personnes inconnues.  
— La cour se dispersa. Des petits groupes s'attardant, discutaient le verdict, et le plus étonnant verdict qui eût jamais été forgé par un jury : « Mort provoquée par une cause inconnue » et homicide volontaire commis par une ou plusieurs personnes inconnues.

— Avez-vous remarqué ce brillant président du jury que nous avons vu aujourd'hui ?  
— Oui ; et je pense même qu'il ferait un meilleur homme de loi qu'il n'est homme d'affaires.  
— Ah ! vous le connaissez ?  
— Oui, répondit le receveur des finances, l'autre diable, il était persuadé qu'il révolutionnerait Londres avec ses reproductions de tableaux célèbres, etc. C'est à lui que nous avions loué la maison Etherington, mais il la quitte.  
— Il a écouté dans ses projets ? demanda le coroner étonné.  
— Pas exactement, non. Mais enfin il renonce à poursuivre cette affaire. Il dit que le climat ne lui convient pas... Quel est son nom, déjà ?  
— Manfred, répondit le coroner.

**CHAPITRE XII**  
**Conclusion**  
Falmouth était assis en face du directeur de la siréide, ses mains croisées devant lui sur le bord du bureau. Sur le buvard, était étalée une mince feuille de papier gris.  
Le directeur la prit de nouveau et la relut :  
« Lorsque vous recevrez ceci, ce qui, faute de mieux, se nomme eux-mêmes les « Quatre Justiciers », se seront dispersés à travers l'Europe, et il est peu probable que vous trouviez jamais leur trace. Sans aucun esprit de vanité, nous prétendons avoir accompli la tâche que nous nous étions imposée. Sans aucune hypocrisie, nous déclarons encore notre regret d'avoir eu à exécuter sir Philipp Ramon. Vous annoncez que ce meurtre a pu sembler être le résultat d'un accident. La faute en est à l'homme qui se trompa — et qui d'ailleurs paya son erreur. Nous dépendions trop de lui, de ses connaissances techniques. Des recherches poussées vous permettraient peut-être de retrouver le négociant et mort de sir Philipp Ramon. Et, si ces recherches sont menées à bien, elles vous prouveront une fois de plus que nous n'avons pas menti. Adieu. »  
— Cela ne nous apprend rien, dit le directeur. Falmouth bocha la tête avec désespoir.  
— Des recherches ! s'exclama-t-il amèrement ; nous avons fouillé, sondé, examiné le ministère d'un bout à l'autre. Où pourrions-nous chercher encore ?  
— Vous n'avez rien trouvé, parmi les papiers de sir Philipp, qui aurait pu vous mettre sur une piste ?  
— Rien de remarquable.  
— Le directeur de la siréide regardait pensivement son porte-plume.  
— Sa maison de campagne a-t-elle été examinée ?  
— Falmouth fit une grimace.  
— Je n'ai pas pensé que ce fût nécessaire.  
— Portland Place non plus ?  
— Non ; la maison était fermée au moment du crime.  
Le directeur se leva.  
— Faites-y un tour, conseilla-t-il. Adressez-vous aux exécuteurs testamentaires si besoin est.  
Le détective héla un hansom et, un quart d'heure plus tard, il sonnait au sombre portail de Portland Place. Un valet à la mine grave ouvrit ; c'était le propre valet de sir Philipp, et Falmouth, qui le connaissait, le salua d'un signe de tête amical.  
— Je voudrais examiner la maison, Perks, dit-il. N'a-t-on rien touché ?  
— Non, monsieur Falmouth, la maison est dans l'état où sir Philipp l'a quittée. Il n'a même pas encore été procédé à l'inventaire.  
Le détective traversa la froide antichambre.  
— Je voudrais commencer par le bureau.  
— Je pense que ce sera difficile, monsieur.  
— Pourquoi ? questionna le détective.  
— C'est la seule pièce de la maison dont je n'ai pas la clé, monsieur. Sir Philipp la conservait toujours sur lui. Vous comprenez, en sa qualité de ministre et comme d'autre part c'était un homme très soigneux, il était presque maniaque quant à l'accès de cette pièce quel que fût d'autre que lui.  
Falmouth réfléchissait. Les clés trouvées sur le ministre des Affaires étrangères au moment de sa mort avaient été déposées à Scotland Yard.  
Il griffonna quelques mots à l'adresse de son chef et les lui envoya par un valet, auquel il enjoignit de prendre un cab.  
Pendant qu'il attendait la réponse, il interrogea le valet particulier du ministre :  
— Où étiez-vous lorsque le meurtre a été commis, Perks ?  
— A la campagne ; vous vous rappelez que sir Philipp avait donné congé à tous ses serviteurs.  
— Et la maison, ici ?  
— Elle était vide, absolument vide.  
— Rien n'a pu vous faire penser, lors de votre retour, que la maison eût été visitée ?  
— Non, monsieur, et d'ailleurs il serait presque impossible de la cambrioler. Elle contient plusieurs signaux d'alarme directement reliés au commissaire.  
— Où ?

(Suite et fin, page 15)

**REQUE**  
**AVERTIR**  
INTERNATIONAL DETECTIVE COMPANY  
34 Rue de la Bruyère PARIS-9<sup>e</sup>

qui portait le nom d'une fabrique anglaise, et le reçu d'un billet pour New-York.  
Il portait les indications : « Par R. M. S. Lucania » et « trois cabines première classe ».  
Lorsque la Lucania arriva en rade de New-York, il fut minutieusement fouillé de la poupe à la poupe ; mais les Quatre Justiciers n'y furent pas découverts.  
— C'était... Gonzalez qui, gracieusement, avait laissé cet « indice » pour les détectives.  
FIN.

**UN VÉLOCIPÈDE**  
Le Vélocar  
Plein rapide et plus confortable qu'une bicyclette ; PÉRIÉRES, 3 TITRES  
Dem. notice détaillée (Lettres lisses pour réponse)  
MOCHET 64, Rue Royale de Paris et, PEYRANX (Seine)

**POUR LA MER**  
Soutiers de bains « Royal » tout caoutchouc, semelle crêpe, peinture 25 à 41.  
Le palmier... 20.  
Grand choix de costumes de bains Jantzen, pelisses, etc.  
Propulseurs amovibles « Johnson » Baby 1 C.V. 3.750  
Johnson Type Touriste 3 4.900  
Johnson Type Vedette 10 6.250  
Lutétia 2 C.V. 3.287  
3 C.V. 4.900

**MESTRE & BLATGÉ**  
SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL 12.500.000 FRANCS  
46-48, avenue de la Grande-Armée et 5, rue Brunel - PARIS  
Tout ce qui concerne l'automobile, la vélocipédie, les sports et la T. S. F.  
Catalogue Sports et Jeux D. 496 pages, 8.000 gravures, 25.000 articles Franco : 5 francs

**Détatouage universel**  
sans plaques, sans acide. Diplômé 1928. Disparition 8 jours.  
Méthode productive pour opérer soi-même. Renseign. T. P. 1.  
Rue DIOU, 20 bis, Av. de Bobigny, Noisy-le-Sec (Seine) (S)

**Le détective E. GODDEFROY**  
est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police de Paris. Chevalier de l'ordre de la Couronne, de l'ordre d'Orange-Nassau et de l'ordre de l'Empire britannique. Officier invalide de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des tribunaux des Flandres.  
**Bureau : Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES**  
Association constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
**Siège Social : 34, rue de La Bruyère, PARIS-9<sup>e</sup>**  
Président : M. ASHELBE, Professeur à l'École de Psychologie et à l'Institut technique de criminologie.

*Cette Association a pour but :*  
— D'encourager l'étude de la police technique et scientifique et celle de la criminologie.  
— De créer une maison des détectives possédant un musée criminel, une salle de conférences, une bibliothèque, des laboratoires de photographie, microphotographie, de chimie, de physique, etc.  
— D'encourager par des récompenses les travaux intéressant la police scientifique et la criminologie.

Peut faire partie de cette Association toute personne n'ayant subi aucune condamnation portant à l'honneur.  
Le droit d'entrée est fixé à cent francs et les cotisations annuelles à deux cents francs pour les membres honoraires, à cent francs pour les détectives professionnels, à cinquante francs pour les détectives amateurs et à vingt-cinq francs pour les membres correspondants.  
Les membres de l'Association recevront un diplôme et auront le droit de mentionner sur leurs cartes et imprimés le titre de :  
**MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES**  
Cette mention figurera de concert avec un monogramme portant les lettres A. I. D. — Chaque membre recevra un insigne portant ces trois lettres.  
Toutes les demandes de renseignements concernant l'Association doivent être adressées à M. ASHELBE, 34, rue La Bruyère, à Paris.



# DÉTECTIVE

*Le grand hebdomadaire des faits-divers*

## Un crime au village



***Ce jeune domestique de ferme a étranglé sauvagement une fillette de neuf ans. Et nulle émotion ne paraît sur son visage, après l'aveu de son horrible crime.***

**(Lire, page 4, l'article de notre correspondant particulier)**